

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 26 du 2 juillet 2015, 14 h 00

Pharo – Amphithéâtre – Marseille

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 10 septembre 2015**

**Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation**

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

**SONT PRESENTS OU REPRESENTES :**

**Collège des Professeurs et personnels assimilés :**

Mireille BASTIEN, Jacques DEJOU (pouvoir), Yves LAFONT, Laurence MOURET, Thierry PAUL, Dominique VIRIOT-BARRIAL, Jean-Michel VITON.

**Collège des autres enseignants et personnels assimilés :**

Melika BAKLOUTI (pouvoir), Didier VANDAMME, Denis COLLOMP, Sophie de CACQUERAY, Caroline GAUDY-MARQUESTE (pouvoir), Michèle LAGET (pouvoir), Anne MAILLOUX, Nathalie-Audrey RUBIO (pouvoir).

**Collège des personnels administratifs :**

Cécile GARNIER, Corinne GORI (pouvoir).

**Collège des Etudiants :**

Gabriel WEINDEL, Marie DELFINO, Eddy TRAVERSARI (pouvoir), Marianne FADDOUL (pouvoir), Sébastien NEGREL (pouvoir), Antoine GAEREMYNCK (pouvoir), Guillaume POIGNET (pouvoir), Morgane HENOCQUE.

**Personnalités extérieures avec voix délibérative :**

Pierre RICHTER.

**Effectif présent : 26 (quorum à 21, le quorum est atteint).**

ASSISTENT EN QUALITÉ D'INVITÉS : Christophe ALAUX, Nathalie ALMERAS, Marie-Pierre BALZING, Martine BUSTANY, Pascal CARLIER, Sylvie DAVID, Bruno FOTI, Jean-Marc GAY, Pierre GRANIER, Chantal GUITTET-DURAND, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Michel VAN DER YEUGHT, Jocelyne VIEVILLE.

**ORDRE DU JOUR :**

**I Approbation de procès-verbal**

- PV de la CFVU du 07/05/2015

**II Actualités**

**III Présentation**

- Point APB

**IV Formation / Pédagogie**

- Conseils de perfectionnement : principes et mise en œuvre
- Diplômes en partenariat international : créations / renouvellements
- Habilitations CES
- Modifications de l'offre de formation – vague 6
- Modifications des MCC des composantes – vague 2
- Diplômes d'établissement
- EFEE :

\* Groupe de travail *Exploitation des résultats* : état d'avancement

\* Bilan provisoire de l'année universitaire 2014/2015

\* Programmation de la campagne 2015/2016

- Calendriers 2015/2016 des composantes – vague 3
- Tarifs divers

**V Vie étudiante**

- Projets FSDIE

**Questions diverses**



Le Vice-président Formation ouvre la séance à 14h09.

Il indique que le point d'étape relatif à APB, initialement porté à l'ordre du jour, est différé.

## **I ACTUALITES**

### **1) Dispositif EAP (Emplois d'Avenir Professeurs)**

Le VP Formation informe la CFVU qu'aucun nouveau contrat s'inscrivant dans le dispositif des EAP (Emplois d'Avenir Professeurs) ne sera conclu pour la rentrée 2015 : seuls les contrats déjà en cours d'exécution seront prolongés.

Mme Bustany ajoute que la DEVE se charge de la diffusion interne de cette information auprès des composantes d'AMU ; la communication individuelle qui sera réalisée auprès des étudiants sera assurée par les services académiques.

M. Collomp note que la suspension du dispositif devrait libérer une quotité importante de postes, notamment au titre des étudiants en situation d'EAP qui s'apprêtent à passer du niveau M1 au niveau M2 : il demande si cette quotité de postes sera réinvestie au titre des effectifs enseignants exerçant leurs fonctions dans l'enseignement secondaire. Le VP Formation indique que ce ne sera vraisemblablement pas le cas : les supports budgétaires ainsi libérés devraient être utilisés dans le cadre d'un futur dispositif d'alternance ou d'apprentissage intervenant en lieu et place des EAP.

M. Lafont rappelle que l'Université d'Aix-Marseille a élaboré une importante campagne de communication visant à promouvoir les EAP auprès des étudiants : il déplore donc vivement l'arrêt soudain de ce dispositif.

M. Weindel suggère de recueillir de plus amples renseignements auprès du Rectorat, afin de définir dans quelle mesure les EAP ont vocation à cesser définitivement, ou à être seulement suspendus.

M. Richter précise que le Directeur du CNOUS a été interrogé quant à cette question : l'abandon des EAP a en effet été confirmé ; il a été ajouté que le dispositif avait été planifié dès sa mise en place sur une échéance n'excédant pas trois années.

### **2) Journées nationales de l'orientation et de l'insertion professionnelle**

Le VP Formation indique qu'AMU participera aux Journées nationales de l'orientation et de l'insertion professionnelle, qui se tiendront les 8, 9 et 10 juillet 2015. Représentant la tutelle nationale, la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle ouvrira cet événement.

### **3) Nomination du Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche**

Le VP Formation annonce la nomination de M. Thierry Mandon en tant que Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche.

## **II APPROBATION DE PROCES-VERBAL**

Par 25 voix pour et 1 abstention, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 7 mai 2015.

## **III FORMATION / PEDAGOGIE**

### **1) Conseils de perfectionnement : principes et mise en oeuvre**

Le VP Formation rappelle les conclusions émises par la CFVU à l'issue de la première lecture du texte relatif aux *Principes et à la mise en oeuvre des conseils de perfectionnement* (voir annexe), en séance du 4 juin 2015.

Deux remarques majeures ont été formulées :

- Le conseil de perfectionnement a vocation à être en prise directe avec l'équipe pédagogique : il est donc nécessaire que le cadrage insiste expressément sur le fait que ces deux unités de structure se situent au même niveau et constituent des interlocuteurs directs l'une pour l'autre ; le conseil de perfectionnement n'a en effet pas vocation à interpeller directement la direction de la composante ;
- La version initiale du cadrage mentionnait le fait que la composante avait vocation à coordonner les conseils de perfectionnement existant en son sein : cette mention a été retirée du texte, afin que cette option reste facultative et non contraignante.

*Vote*

A l'unanimité, la CFVU approuve le cadrage relatif aux *Conseils de perfectionnement : principes et mise en oeuvre* (voir annexe).

A l'issue de ce vote, le VP Formation ajoute que le texte sera présenté pour information au Conseil d'Administration. Il précise ensuite quelques éléments de calendrier : la constitution des conseils de perfectionnement devra être généralisée à l'ensemble des formations de l'établissement pour juillet 2016, délai qui permettra aux composantes de prendre l'attache des professionnels qui seront associés à ces instances.

Un consensus se dégage quant à cette programmation.



## **2) Tarifs divers**

### **A) Frais de formation continue – diplômes nationaux**

Le VP Formation rappelle que le master mention *Etudes Politiques* dispensé par l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) a vu son habilitation récemment renouvelée et reconfigurée : la mention du master déploie désormais une spécialité commune avec le master mention *Information-Communication* dispensé par l'EJCAM. Les frais de formation continue associés à ces formations sont soumis au vote de ce jour (voir annexe). Ces frais sont déterminés dans le respect des fourchettes définies par l'établissement.

Mme Viriot-Barrial ajoute que les frais de formation continue associés au diplôme spécifique de l'IEP sont définis par les seules instances de celui-ci, chaque IEP du territoire déterminant sa propre tarification ; pour ce qui concerne les diplômes de master déployés par l'IEP, les frais de formation continue sont fixés en concertation avec l'université avec laquelle celui-ci a contracté en tant qu'Etablissement Public rattaché.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux frais de formation continue 2015/2016 présentés en annexe au présent procès-verbal.

### **B) Tarifs de la MIRREL**

Le VP Formation présente la grille tarifaire soumise au vote de ce jour, concernant les prestations de la MIRREL (Maison Interdisciplinaire des Ressources et Recherches en Langues) (voir annexe).

Il indique que les tarifs ici proposés résultent d'une collaboration avec la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion (DPCG) : ces tarifs ont été élaborés dans la perspective d'un autofinancement de la MIRREL. L'objectif visé consiste à réduire les déficits de la structure en assurant un meilleur taux de couverture des coûts complets par les recettes d'inscription.

Les prestations de la MIRREL s'articulent autour de trois types d'activités :

- le module E-CLAIM (prestation réservée aux enseignants et enseignants-chercheurs d'AMU) ;
- le CLES – niveaux 1, 2 et 3 (prestation ouverte aux étudiants d'AMU et aux étudiants hors AMU) ;
- les formules du Centre de Langues de la MIRREL (CARLAM).

Le VP Formation signale quelques ajustements à apporter au document à valider :

- Le module E-CLAIM constitue une prestation interne à l'établissement : ces actions ont donc vocation à être financées par les composantes ou unités de recherche d'AMU, qui assureront un versement direct auprès de la MIRREL. Compte tenu qu'il s'agit d'un flux financier interne à l'établissement, il n'est pas nécessaire de fixer un tarif opposable aux tiers. Le tarif de 300 euros par participant correspondant au module E-CLAIM est donc exclu du présent vote ;
- La tarification du CLES mentionne un montant de 20 euros pour l'obtention du parchemin : sans objet, cette mention est exclue du vote.

M. Van der Yeught décrit ensuite les différentes formules proposées par la MIRREL, en explicitant les coûts ainsi que les implications en termes de masse salariale. Il précise également les modalités pédagogiques d'articulation entre les différentes formules et options.

Mme Viéville note que les formules ouvrent droit à un accès illimité aux ressources documentaires : elle rappelle que l'accès aux ressources du SCD suppose un enregistrement permettant une authentification de l'utilisateur au moyen d'un login. M. Van der Yeught indique que les ressources documentaires ici mentionnées sont celles du CARLAM. Le VP Formation indique que cette précision figurera expressément sur le document d'appui au vote.

M. Vandamme observe que les formules proposent un atelier de conversation avec un tuteur. Ce service représente *a priori* un coût ; l'une des formules est pourtant gratuite. M. Vandamme souhaiterait donc obtenir de plus amples informations sur la nature de la prestation associée. M. Van der Yeught indique qu'il s'agit de six sessions de trente minutes de conversation, soit un volume horaire total de trois heures. Ces sessions sont organisées par groupe. Le VP Formation ajoute à cet égard que le fait qu'il ne s'agisse pas d'un service individuel contribue à en réduire notablement le coût.

M. Granier note que les tarifs ici mentionnés sont particulièrement attractifs. Le VP Formation confirme que ces tarifs sont en effet extrêmement compétitifs par rapport aux prestations fournies par certaines officines privées : il est d'ailleurs possible que cette grille soit revue à l'avenir.

M. Weindel rappelle qu'en dépit de leur évidente attractivité, ces tarifs représentent cependant un coût non négligeable pour un étudiant.

Mme Mailloux se félicite pour sa part que l'établissement, en tant qu'agent du service public d'enseignement supérieur et de recherche, s'attache à proposer des prestations de qualité accessibles au plus grand nombre : elle rappelle que c'est là la mission même de l'université.

M. Weindel demande dans quelle mesure les formules décrites dans le document permettent à l'étudiant de présenter le CLES. M. Van der Yeught indique que cela est théoriquement possible, l'unique facteur déterminant étant la qualité du travail individuel fourni par le candidat.



M. Richter constate que la formule 2 est ouverte à un public d'extérieurs à AMU : il demande si les personnels du CROUS seraient susceptibles d'être éligibles à une telle formation. M. Van der Yeught lui confirme cette possibilité, les prestations de la MIRREL étant avant tout conçues sur la base d'un ancrage territorial, tous types de publics confondus.

Le VP Formation demande si des professionnels, issus du secteur privé notamment, pourraient suivre les programmes de formation de la MIRREL. M. Van der Yeught indique que cette démarche est en effet possible ; l'offre de formation de la MIRREL n'est cependant pas de nature à répondre au besoin de certains cadres du secteur privé, qui gagneraient à s'orienter vers des modules de formation continue permettant l'acquisition de compétences linguistiques orientées autour d'un domaine professionnel précisément ciblé (par exemple langue anglaise pour le commerce international...).

Mme Bustany souhaiterait que les usagers de la MIRREL soient inscrits et enregistrés dans le système d'information de l'établissement, ce qui faciliterait l'extraction de données statistiques et l'identification des populations à des fins de pilotage. Des indicateurs sont en effet régulièrement demandés par les instances ministérielles, et le suivi des cohortes est extrêmement complexe en l'absence d'inscription dans APOGEE. M. Van der Yeught indique que la population des inscrits à la MIRREL peut actuellement être circonscrite dans APOGEE au travers des étudiants qui suivent un bonus en langue : strictement pédagogique, cet indicateur ne permet pas de dégager des données financières, mais il permet en revanche d'extraire précisément la liste des usagers étudiants de la MIRREL. Une inscription administrative des usagers de la MIRREL peut cependant être envisagée.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la grille tarifaire correspondant aux prestations de la MIRREL (voir annexe).

Cet avis favorable est prononcé sous réserve que le document d'appui au vote se voie apporter les ajustements suivants :

- Le module E-CLAIM est retiré ;
- La mention du tarif de 20 euros pour l'obtention du parchemin dans le cadre du CLES est supprimée ;
- Le descriptif des formules indiquera un accès illimité aux ressources documentaires *du CARLAM*.

### **3) Diplômes en partenariat international : créations / renouvellements**

Le VP Formation annonce que trois demandes de partenariats internationaux seront examinées ce jour, dont deux concernent l'ouverture de doubles diplômes, la troisième portant sur une délocalisation.

#### **A) Double diplôme relatif au master Microbiologie, Biologie Végétale et Biotechnologies (UFR Sciences) en coopération avec la Sapienza Università di Roma (Italie)**

Mme Bastien et Mme de Cacqueray livrent leurs conclusions d'expertise quant au projet de double diplôme relatif au master Microbiologie, Biologie Végétale et Biotechnologies (UFR Sciences) en coopération avec la Sapienza Università di Roma (Italie), projet qui vient parachever un programme d'échange déjà fortement développé.

Il est noté que :

- Peu d'éléments sont mentionnés quant à l'accompagnement des étudiants en mobilité ;
- Les moyens financiers et logistiques sont peu développés dans le dossier : aucune ressource autre qu'une subvention Erasmus + n'est mentionnée.

Ces points ont vocation à faire l'objet d'échanges complémentaires avec les porteurs.

En tout état de cause, le projet présente une pertinence manifeste sur le plan pédagogique, et Mmes Bastien et de Cacqueray y émettent un avis favorable.

Mme Bastien souhaite néanmoins que des clarifications soient apportées au dossier concernant le calendrier semestriel des enseignements et la répartition des crédits ECTS associés : la durée de la mobilité indiquée est de neuf mois, et la répartition des soixante crédits annuels dans la formation dispensée en Italie s'articule en une première tranche de trente-neuf ECTS, suivie d'une seconde tranche de vingt-et-un ECTS.

Mme Mouret apporte quelques premiers éclairages relativement à ces questions, indiquant que la mobilité débute à la Toussaint, aucun enseignement spécifique à l'échange n'étant mis en place. Concernant le financement, Mme Mouret confirme que celui-ci est fondé sur la seule subvention issue du programme Erasmus +.

M. Collomp observe que le dossier impose la validation d'un niveau B2 en langue anglaise, l'objectif affiché étant de permettre un suivi correct des enseignements ; il estime qu'un contrôle plus marqué devrait être institué du point de vue du niveau linguistique, afin notamment de s'assurer que les étudiants seront à même de conduire des échanges linguistiques dans le cadre de leur vie quotidienne dans le pays d'accueil, et non dans les seules situations d'enseignement. Mme Mouret confirme que des stagiaires sont régulièrement accueillis indépendamment de toute exigence de niveau en langue française, ce qui induit une importante demande de formations en Français Langue Etrangère (FLE).

Mme Bustany note que le dossier ne fait pas état des modalités d'inscription des étudiants, ne mentionnant aucune éventuelle exonération des frais d'inscription dans l'établissement d'accueil. Le VP Formation indique que dans la mesure où cet échange conduit à l'obtention de deux diplômes dans deux universités distinctes, les frais d'inscription sont cumulés, l'étudiant s'acquittant des droits d'inscription spécifiques à chacun des deux diplômes visés.



## Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de double diplôme relatif au master Microbiologie, Biologie Végétale et Biotechnologies (UFR Sciences) en coopération avec la Sapienza Università di Roma (Italie). Cet avis est prononcé sous réserve de compléments d'information apportés au dossier relativement à la répartition des crédits ECTS sur l'ensemble de l'année universitaire.

### **B) Double diplôme relatif au master Banque et Affaires Internationales (FEG) en coopération avec l'Ecole de Gestion HEC de l'Université de Liège (Belgique)**

Le projet de double diplôme relatif au master Banque et Affaires Internationales (FEG) en coopération avec l'Ecole de Gestion HEC de l'Université de Liège (Belgique) a été expertisé par Mme Mailloux d'une part, et par M. Vandamme d'autre part ; ceux-ci exposent donc leurs conclusions d'expertise.

Mme Mailloux émet un avis favorable à cette coopération, constatant notamment un important travail d'adaptation des notations en vue de rapporter les coefficients aux volumes d'ECTS définis au sein de la formation de l'université d'origine.

Mme Mailloux estime toutefois nécessaire d'apporter au dossier les précisions suivantes :

- Les cours dispensés à Liège sont effectués en anglais : il serait donc opportun d'indiquer le niveau linguistique attendu des candidats, notamment sous la forme de la définition d'un niveau de certification ;
- Les effectifs étudiants présentés dans la demande d'habilitation d'une part, et dans l'annexe financière d'autre part, différent : il convient donc de mettre ces éléments en cohérence ;
- Le dossier indique que la coopération est pilotée par deux enseignants-chercheurs, aucune structure de pilotage formalisée n'apparaissant expressément : il serait souhaitable que ces aspects fassent l'objet de développements plus approfondis. A cet égard, M. Granier confirme qu'il existe bien une structure formalisée, qui sera donc décrite de manière plus détaillée dans cette demande d'habilitation ;
- Il serait enfin bienvenu d'exposer les raisons du positionnement de cette mobilité dans le cursus, et de définir dans quelle mesure l'organisation de l'échange en premier semestre de master 1 présente une plus-value pédagogique. Il est également nécessaire de préciser la durée exacte de la mobilité. M. Granier indique que l'ensemble de l'échange se déploie sur la totalité de l'année universitaire du master 1 : la population d'étudiants français se rend à Liège au premier semestre, tandis que les étudiants belges viennent en France poursuivre leur cursus durant le second semestre ; une telle organisation permet de constituer une unique cohorte mixte composée d'étudiants français et belges, cohorte qui demeure identique sur l'ensemble de l'année de master 1.

M. Vandamme expose ensuite les réflexions issues de son expertise du présent dossier :

- Dans le prolongement des précédents propos, il estime que l'existence d'un éventuel conseil de perfectionnement contribuant au pilotage de la coopération est nécessaire ;
- Le système de notation exposé dans le dossier s'avère peu clair ;
- Un cofinancement de la coopération par d'éventuels partenaires issus du monde socio-économique aurait pu être envisagé, compte tenu de la nature de la formation concernée ; or, le dossier ne fait état d'aucune ressource de cette nature. A cet égard, le VP Formation précise que la mobilité ne représente aucun coût pour l'établissement, ce que confirme M. Granier : les étudiants s'inscrivant dans ce projet d'échange sont en situation d'autofinancement ;
- Les contenus pédagogiques du premier semestre de master 1 ne sont pas identiques pour les populations belge et française, alors qu'ils sont strictement similaires au second semestre. M. Granier confirme que certains ajustements ont été nécessaires en termes d'ingénierie pédagogique. Le VP Formation estime que le dossier doit dans ce cas exposer et justifier ces ajustements de manière explicite : il est en effet important de garantir la symétrie des enseignements suivis par les étudiants belges et français dans le cadre de cette double diplomation.

Le VP Formation observe ensuite que le partenariat est prévu sur une période courant de 2016 à 2019 : aucune certitude ne peut à ce jour être avancée quant au fait que le master concerné sera effectivement inclus dans la prochaine accréditation, qui sera déjà entrée en vigueur en 2019. Il est donc préférable que la durée prévisionnelle du partenariat ne dépasse pas l'échéance de l'habilitation du master actuellement en cours, soit l'année 2018. M. Granier confirme que le dossier sera en effet corrigé afin de borner la durée du partenariat à la période 2016-2018.

Les modalités de financement du partenariat ainsi que le régime des droits d'inscription font l'objet d'une attention particulière. Mme Almeras note que le dossier ne fait état d'aucun régime de double inscription, alors que la coopération aboutit à une double diplomation. Le VP Formation confirme que le suivi d'un cursus conduisant à deux diplômes implique en effet que l'étudiant s'acquitte de droits d'inscription cumulés, au titre de chacun des diplômes visés, l'une des deux inscriptions pouvant répondre au régime tarifaire de l'inscription seconde.

M. Weindel rappelle que le présent partenariat se caractérise par une mobilité effective dont la durée équivaut à un seul semestre pour chacun des étudiants concernés : chaque usager ne bénéficiera donc des services proposés par l'université d'accueil que pour la durée d'un semestre. Compte tenu de cette organisation, il lui semble excessif de facturer aux étudiants des frais d'inscription correspondant à la totalité des frais d'inscription cumulés aux titres des deux diplômes, *a fortiori* dans la mesure où l'année de master 1 concernée par cette mobilité ne débouche pas directement sur l'obtention du diplôme. Le VP Formation rappelle néanmoins que l'ensemble des prestations qui seront dispensées aux étudiants au cours de cette mobilité conduisent bien à une double diplomation. Il est donc



opportun que chacun des établissements impliqués dans cette démarche de diplomation perçoive à ce titre une contribution.

Mme Mouret attire l'attention de la CFVU sur la nécessité de pratiquer des régimes tarifaires sensiblement identiques entre les deux établissements, dans le cas où les étudiants auraient à s'acquitter des frais d'inscription administrative au titre des deux universités : il est en effet possible que les montants exigés par l'établissement d'accueil présentent des différences importantes avec les frais d'inscription dans l'établissement d'origine. Cette situation peut s'avérer très problématique pour les étudiants : si des frais d'inscription sont exigés au titre de chacun des deux diplômes visés, il peut s'avérer nécessaire d'instituer un tarif préférentiel spécifique aux étudiants s'inscrivant dans le cadre précis de cette coopération, afin que celle-ci demeure attractive. Mme Bustany indique que ces aspects ont vocation à être développés dans le cadre de la convention qui formalise l'ensemble de la coopération : le projet ici présenté doit donc être exposé dans le souci particulier d'une cohérence avec les dispositions décrites dans l'accord conclu.

Dans le prolongement de ces propos, Mme Mailloux confirme que les frais d'inscription pratiqués dans les diverses universités européennes sont extrêmement hétérogènes. Le régime des coopérations Erasmus induit une exonération de ces frais d'inscription au bénéfice des étudiants en mobilité entrante. De ce fait, les universités européennes qui facturent les droits d'inscription les plus élevés constatent un manque-à-gagner certain associé à l'accueil et à la prise en charge d'étudiants entrants ne s'étant pas acquittés des frais d'inscription correspondant au régime de droit commun. Ce processus conduit ces universités à réduire significativement leur participation aux partenariats Erasmus.

M. Richter indique qu'une convention a été signée entre le CROUS et AMU, afin de loger les étudiants belges entrants dans le cadre de cette coopération. Il se félicite de la formalisation de cette collaboration avec le CROUS, qui permet à celui-ci d'anticiper au mieux l'attribution de ses logements disponibles. Il demande par ailleurs si les étudiants français accueillis à Liège bénéficieront de la même prestation durant leur séjour en Belgique : M. Granier confirme qu'un logement sera effectivement proposé aux étudiants français durant leur mobilité.

Avant de procéder au vote, le VP Formation récapitule les principales conclusions extraites des précédentes discussions :

- Le dossier devra préciser les prérequis attendus en langue anglaise ;
- Les modalités du pilotage collégial de la coopération devront être explicitées, notamment au travers des notions d'équipe pédagogique ou encore de conseil de perfectionnement ;
- L'ingénierie pédagogique du premier semestre du master 1 sera davantage développée, notamment pour ce qui concerne le choix de différencier les enseignements pour les étudiants belges d'une part, et français d'autre part.

M. Weindel souhaite expliciter la position qu'il partage avec ses co-élus, indiquant qu'un vote favorable sera émis compte tenu de l'intérêt que présente le projet. Le régime tarifaire appliqué aux inscrits pose cependant problème : la mobilité effective offerte aux étudiants ne concerne qu'un semestre ; ceux-ci doivent pourtant s'acquitter de frais d'inscription substantiels cumulés au titre de chacun des deux diplômes préparés, alors même que l'année concernée par la mobilité n'est elle-même pas diplômante. M. Weindel ajoute que cette mobilité, qui représente par elle-même un coût significatif pour les étudiants, contribue par ailleurs largement au rayonnement européen et international d'AMU. A ces divers titres, il juge excessif le montant total des frais d'inscription dûs par les étudiants.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de double diplôme relatif au master Banque et Affaires Internationales (FEG) en coopération avec l'Ecole de Gestion HEC de l'Université de Liège (Belgique).

Cet avis est accompagné des recommandations suivantes :

- Le dossier de demande d'habilitation devra préciser les prérequis attendus en langue anglaise ;
- Les modalités du pilotage collégial de la coopération devront être explicitées dans le dossier, notamment au travers des notions d'équipe pédagogique ou encore de conseil de perfectionnement ;
- L'ingénierie pédagogique du premier semestre du master 1 sera davantage développée, notamment pour ce qui concerne le choix de différencier les enseignements pour les étudiants belges d'une part, et français d'autre part.

### **C) Délocalisation du master Management Public (IMPGT) à l'Institut d'Administration Publique du Bahreïn (Bahreïn)**

Suite à son expertise de la demande de délocalisation du master Management Public (IMPGT) à l'Institut d'Administration Publique du Bahreïn (Bahreïn), Mme Mouret décrit brièvement le projet. Elle indique que celui-ci a vocation à se dérouler en deux phases, la formation étant dans un premier temps destinée aux personnels de l'Institut d'Administration Publique du Bahreïn ; elle sera ensuite ouverte aux usagers de l'Institut au titre de la formation continue. Mme Mouret note que ce projet contribue largement au rayonnement international d'AMU, et émet à cet égard un avis très favorable. L'annexe financière associée au projet fait état d'un montant prévisionnel de 308 000 euros à percevoir par AMU au titre de *redevances* : il serait souhaitable que le détail et la nature de ces redevances soient développés.



#### Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable au projet de délocalisation du master Management Public (IMPGT) à l'Institut d'Administration Publique du Bahreïn (Bahreïn).

#### **4) Habilitations CES**

Le VP Formation rappelle en préambule que les CES (Certificats d'Etudes Supérieures) s'inscrivent dans un cadre réglementaire national.

Complétant ce propos, M. Foti, Vice-doyen de l'UFR d'Odontologie en charge des enseignements, ajoute que les CES permettent aux praticiens de valider une ou plusieurs compétences précisément ciblées, mais ne correspondent en aucun cas à une spécialité médicale. Celle-ci ne peut en effet être acquise qu'à l'issue du cursus consécutif à la réussite du candidat aux épreuves classantes du concours national d'internat en odontologie. Ce troisième cycle long s'achève par l'obtention du DES (Diplômes d'Etudes Spécialisées), seul titre permettant au praticien de se prévaloir d'une spécialité. M. Foti développe ensuite succinctement la récente restructuration qui a été opérée au niveau national concernant l'offre de formation en matière de CES. Il précise que les maquettes de formation sont fixées par voie réglementaire ; les demandes d'habilitation formulées par les établissements sont ensuite examinées à la faveur d'un processus interuniversitaire au cours duquel des rapporteurs issus d'autres établissements émettent leurs avis sur les demandes, avant validation définitive par les instances ministérielles.

Abordant ensuite la demande de renouvellement de l'habilitation d'AMU à délivrer les CES listés en annexe au présent-procès-verbal, le VP Formation demande quelle sera l'échéance de cette habilitation : M. Foti indique que ces certificats devraient *a priori* faire l'objet d'une habilitation de quatre années, information qui demeure cependant à confirmer.

#### Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable à la demande de renouvellement de l'habilitation d'AMU à délivrer les CES listés en annexe au présent procès-verbal.

#### **5) Modifications de l'offre de formation – vague 6**

Le VP Formation présente les demandes de modifications de l'offre de formation soumises au vote de ce jour (voir annexe).

Concernant le DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires), M. Vandamme s'interroge sur la possibilité d'accès aux deux nouvelles options créées par les deux voies (A : littéraire d'une part, et B : scientifique d'autre part).

De brefs échanges sont menés quant aux contenus pédagogiques de ces options.

M. Collomp s'interroge sur la place d'enseignements relatifs à la conduite et à la gestion de projet professionnel au sein du DAEU. Ce diplôme prépare en effet son titulaire au suivi de formations présentant une finalité d'insertion professionnelle, mais le DAEU en tant que tel n'a pas vocation à déboucher sur l'accès direct à une quelconque professionnalisation. M. Vandamme indique que les motivations des candidats à présenter le DAEU peuvent être extrêmement diverses : seuls 25 % d'entre eux valident le diplôme en vue d'une poursuite d'études effective ; la plupart des candidats présentent le DAEU afin de valider un niveau requis pour l'accès à certains concours. Le public du DAEU est majoritairement composé de personnes ayant cessé tout cursus d'enseignement sur des périodes particulièrement importantes : il importe donc d'accompagner ces candidats dans la construction de leur démarche et de leur projet personnel et professionnel.

Mme Mailloux observe qu'un enseignement de méthodologie de travail universitaire est intégré à la maquette du DAEU : elle s'interroge sur la présence d'une UE de première année de cursus universitaire, alors même que l'objectif du DAEU est de préparer le candidat aux études supérieures. Abondant dans ce sens, le VP Formation propose que l'intitulé de cet enseignement soit revu afin que cet intitulé se réfère à un enseignement de méthodologie au sens large, et non à l'acquisition d'une méthodologie de *travail universitaire*.

M. Collomp sollicite enfin un ajustement formel quant à l'intitulé de l'option qui remplace l'option *Arts et civilisations* : peu lisible en raison de la répétition de multiples conjonctions, il est préférable d'adopter le libellé suivant : *Méthodologie, conduite et gestion de projet professionnel*.

#### Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications de l'offre de formation présentées en annexe au présent procès-verbal.

Cet avis est prononcé sous réserve des modifications suivantes relatives à l'option qui remplace l'option *Arts et civilisations* :

- L'intitulé de l'option se référera à des enseignements de méthodologie au sens large, et non à de la méthodologie de *travail universitaire* ;
- Le formalisme du libellé fera l'économie d'un emploi répété de conjonctions de coordination.

Cette option répondra donc à l'appellation suivante : *Méthodologie, conduite et gestion de projet professionnel*.

#### **6) Modifications des MCC des composantes – vague 2**

Les demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC) qui ont vocation à entrer en vigueur à la rentrée 2015 sont discutées par la CFVU.



Mme Delfino observe que l'UFR Pharmacie propose l'introduction d'un bonus *Forum* dans la liste des bonus *engagement étudiant* : ce bonus serait ouvert aux étudiants impliqués dans l'organisation du forum de l'officine et/ou de l'industrie. Mme Delfino rappelle que ces actions sont par ailleurs financées par le FSDIE, lequel ne saurait financer aucune action intégrée aux maquettes de formation ou susceptible d'entrer dans la validation d'un cursus. Confirmant ce propos, Mme Mailloux indique que cette disposition figure en effet expressément dans le règlement intérieur du FSDIE : la commission FSDIE se montre d'ailleurs extrêmement vigilante à ne pas financer les actions culturelles susceptibles de donner lieu à bonus dans le cursus (ateliers théâtre notamment).

M. Collomp rappelle que l'offre de formation de l'ESPE relève exclusivement du niveau master : il semble donc superflu de faire figurer dans le règlement d'examen la totalité des dispositions issues du cadrage d'établissement, cadrage qui concerne également le niveau licence. M. Collomp envisage donc la possibilité d'élaguer le règlement d'examen de l'ESPE dans ce sens. M. Paul note que les MCC de l'ESPE ont cependant été validées sous cette forme par le conseil d'école, y compris celles qui seront soumises à la CFVU de septembre suite au conseil d'école organisé en fin d'année universitaire 2014/2015 ; Mme Almeras indique que cette dernière vague de validation à venir sera d'ailleurs la plus substantielle pour la composante.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU approuve les demandes de modifications de MCC pour 2015/2016 annexées au présent procès-verbal.

Cette approbation est effective sous réserve du retrait du bonus *Forum* des règlements d'examen de l'UFR Pharmacie.

### **7) Diplômes d'établissement**

Le VP Formation précise tout d'abord que les votes de ce jour relatifs aux diplômes d'établissement ne concerneront pas l'UFR de Médecine, pour laquelle des discussions plus approfondies sont actuellement en cours, notamment en lien avec la problématique des stages. Les récentes dispositions nationales limitent en effet la possibilité d'organiser des stages aux seules formations proposant à l'étudiant un volume horaire présentiel minimal de deux cents heures. Cette règle nationale, communiquée tardivement, n'a pas été notifiée aux composantes dans le cadrage interne qui a été diffusé relativement à la campagne des DU (Diplômes d'Université). A cet égard, Mme Mouret rappelle que l'UFR Sciences a fait le nécessaire pour appliquer ce cadre à son offre de formation, y compris lorsque cela impliquait une modification profonde de la structure des enseignements : elle accorde donc une attention particulière à ce que la position de l'établissement à l'égard des composantes soit harmonisée.

Mme Bastien indique que les problématiques recensées relativement aux DU de l'UFR de Médecine concernent un périmètre qui dépasse très largement la seule question des stages : elle souhaite s'assurer que l'ensemble de ces questions a été communiqué à l'UFR, ce que lui confirme le VP Formation.

Compte tenu de ces éléments, les DU de la faculté de Médecine seront examinés à la CFVU de septembre 2015.

#### **A) Modifications de tarifs**

Le VP Formation présente succinctement les demandes de modifications de tarifs de DU présentées en annexe au présent procès-verbal : ces demandes de modifications trouvent leur origine dans la diversification des régimes d'inscription des formations concernées (DU ouverts initialement au seul titre de la formation initiale, et pour lesquels une ouverture en formation continue est sollicitée, ou réciproquement). Ce processus induit l'émission de nouveaux régimes tarifaires.

#### *Vote*

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de modifications de tarifs associées aux DU présentés en annexe au présent procès-verbal.

#### **B) Créations**

Le VP Formation rappelle la récente élaboration par l'établissement d'une application de calcul des coûts complets associés aux DU. Il précise que cette application avait vocation à être utilisée par les composantes à titre consultatif dans le cadre des créations de DU : non contraignant, le tarif permettant d'équilibrer le budget de la formation est cependant pris en considération pour la détermination du tarif effectivement proposé. Le tableau récapitulatif des demandes de créations de DU soumis au présent vote expose ainsi, pour chaque formation, le tarif proposé accompagné du tarif d'équilibre calculé.

Le VP Formation constate une appropriation incomplète de cette application par les composantes, notant que certains porteurs de formation ont élaboré leurs budgets sur la base d'effectifs prévisionnels peu réalistes (effectifs prévisionnels nettement plus substantiels que l'effectif réel qui sera probablement enregistré).

Par ailleurs, des critiques ont été formulées par les composantes à l'égard de l'application. Il a en effet été estimé que le calcul des charges indirectes associées aux DU aboutissait à des montants parfois excessifs, alors que ces charges auraient en tout état de cause été induites par la mise en œuvre des diplômes nationaux (DN) de la composante, correspondant ainsi à des coûts fixes. Enfin, certaines composantes ont considéré que leurs spécificités n'étaient pas suffisamment prises en considération.

Compte tenu de ces éléments, une réunion se tiendra en septembre, qui permettra un échange entre les composantes d'une part, et la DPCG (Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion) à l'origine de l'application d'autre part.





Mme Mouret confirme la nécessité d'intégrer certains paramètres actuellement inexistant dans l'application, notamment la prise en considération des dépenses associées aux stages réalisés en laboratoire.

La procédure de validation des DU interne à l'établissement, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre, font ensuite l'objet de vifs échanges.

M. Vandamme considère que certains dossiers ont été constitués dans la plus complète négligence, et sont retournés aux rapporteurs de la CFVU dans des délais qui ne permettent en aucune manière d'effectuer un travail d'expertise sérieux : il juge cette situation inacceptable. Le VP Formation indique que la validation de tous les dossiers problématiques a en tout état de cause été différée.

Mme de Cacqueray rappelle que le fait de reporter l'examen de ces dossiers ne doit en aucun cas empêcher la CFVU d'être en mesure de vérifier l'effectivité de ses décisions : il importe en effet d'instituer un dispositif ainsi que des délais de validation propres à obtenir la pleine assurance que les porteurs des formations auront bien suivi les préconisations de la Commission Formation. Mme de Cacqueray estime indispensable de faire preuve de la plus grande fermeté à cet égard.

M. Vandamme exprime par ailleurs le plus grand mécontentement quant aux dispositions pédagogiques décrites dans certaines demandes d'habilitation, rappelant que les MCC exposées au titre de modules courts (trois heures) sont déclinées en épreuves orales, écrites, ainsi qu'en contrôle continu : cette proposition constitue à l'évidence une aberration.

Constatant que des remarques sont ici formulées quant au contenu pédagogique des dossiers, M. Viton s'interroge sur le périmètre exact de l'examen des formations par la CFVU. Il distingue en effet un strict contrôle de régularité des DU au cadrage d'établissement d'une part, d'un contrôle d'opportunité relatif au fond et à l'ingénierie pédagogique d'autre part. M. Viton exprime ses doutes quant au fait que l'expertise de la construction des maquettes d'enseignement ou encore des MCC relèverait effectivement du rôle et de la compétence de la CFVU, alors même que les DU s'inscrivent dans un projet pédagogique de composante. M. Viton ouvre ainsi un débat quant à la légitimité de la CFVU à émettre des réserves quant à la nature intrinsèque des aspects pédagogiques des formations.

M. Collomp note que l'offre de formation en matière de DU participe pleinement de l'image véhiculée par l'établissement : à cet égard, cette part de l'offre de formation d'AMU doit être élaborée dans un souci de cohérence et de logique qui contribuera à la crédibilité de l'université. En tant qu'instance d'établissement, la CFVU inscrit son action dans cette perspective, étant en mesure de porter un regard extérieur et global sur les dossiers élaborés au sein des composantes. M. Collomp insiste sur le fait que c'est là précisément ce qui caractérise le travail d'élu au sein d'une instance centrale. Il note par ailleurs que les DU font l'objet de la plus grande attention de la part de la Cour des Comptes : une vigilance marquée quant à ce pan de l'offre de formation est donc plus que jamais fondée.

Les débats s'orientent ensuite vers la question des mutualisations d'enseignements entre les DU et les DN.

Mme Viriot-Barrial et M. Vandamme constatent que l'application de calcul des coûts complets des DU a en effet pu calculer des tarifs élevés - et donc potentiellement désincitatifs - pour des DU dont la plupart des enseignements sont mutualisés avec des DN. Outre cette analyse strictement budgétaire, il convient de s'interroger sur le caractère réglementaire de ces mutualisations : Mme Viriot-Barrial rappelle en effet que l'offre de formation d'un établissement en matière de DU est supposée être construite en complémentarité avec l'offre de formation des DN, et non selon un principe de redondance.

Le VP Formation insiste sur le fait qu'il est parfaitement fondé de lever une contribution financière auprès des inscrits en DU, et ce même si la totalité des enseignements du DU est mutualisée avec l'offre de formation en DN. Dans une logique de coûts complets, tout DU engendre des coûts indirects liés notamment à la gestion administrative de la formation et à l'ensemble des fonctions supports associées, indépendamment des seuls coûts directs correspondant aux fonctions de soutien à l'enseignement.

M. Granier note d'ailleurs que la mutualisation d'enseignements entre DU et DN peut engendrer des surcoûts directement liés aux dépenses pédagogiques *stricto sensu* : lorsque l'effectif total d'une UE se compose d'une population mixte, constituée à la fois d'inscrits en DN et d'inscrits en DU, l'ouverture de groupes de travaux dirigés supplémentaires peut s'avérer nécessaire du fait du nombre d'inscrits en DU. Une participation financière de ceux-ci au financement de la formation est donc justifiée.

M. Collomp estime que la construction de DU exclusivement constitués d'enseignements issus de DN peut répondre à un réel besoin : c'est notamment le cas des DU de langue, qui sont susceptibles de proposer l'apprentissage rigoureux d'une langue étrangère au travers des cours dispensés dans le cadre d'un DN, sans pour autant imposer au stagiaire la validation des UE de civilisation enseignées dans le cadre du DN.

Le tableau de synthèse des demandes de créations de Diplômes d'Etablissement présentées au titre de la campagne 2015 (voir annexe) est ensuite discuté.

Mme Delfino constate que les possibilités de poursuites d'études décrites dans la demande d'habilitation du DESU *Immunologie* indiquent que la formation *peut permettre l'accès au M2 Développement-Immunologie*. Elle souhaiterait que le dossier précise plus explicitement qu'il ne s'agit pas de la définition d'un prérequis pour l'accès au M2. Mme Mouret indique que ce dispositif permet de dispenser le candidat au M2 de la validation de la totalité du niveau M1 : l'obtention du DESU peut en effet donner au candidat la possibilité de valider des enseignements qui donneront lieu à dispense de tout ou partie du M1. Une telle configuration permet de ne pas rendre obligatoire l'inscription à la première année du diplôme de master pour les candidats en M2 *Développement-Immunologie*.



Le financement des DU *Omnipratique clinique en odontologie* et *Histoire Méditerranée* est ensuite discuté : des échanges complémentaires seront menés avec les porteurs de ces formations.

Le DU *Histoire Méditerranée* appelle plus particulièrement des éclaircissements à divers égards :

- L'effectif prévisionnel ayant servi de base au calcul du tarif d'équilibre a été manifestement surestimé (estimé à vingt étudiants en formation initiale et cinquante stagiaires en formation continue) ;
- La détermination du tarif de formation continue a vocation à être revue : Mme Bustany rappelle en effet que tout tarif doit se justifier par une prestation associée.

M. Nicod ajoute que pour ce qui concerne la formation continue, l'application d'un régime tarifaire spécifique ne peut s'appuyer que sur la mise en place de modules de professionnalisation. En l'absence de tels aménagements pédagogiques, et dans l'hypothèse où les stagiaires de formation continue seraient mêlés aux étudiants de formation initiale pour la totalité des enseignements du DU, c'est nécessairement le tarif de formation initiale qui leur serait applicable.

M. Collomp indique que le tarif de formation continue de 3 000 euros ici proposé est potentiellement surévalué par rapport à la réalité des prestations spécifiques effectivement prévues : il souhaiterait que la nature des accompagnements spécifiques mis en place fasse l'objet d'une instruction plus approfondie. Mme Mailloux précise que cette proposition de tarif résulte des préconisations du service de formation continue de la composante.

Le VP Formation indique donc que le DU *Histoire Méditerranée* sera intégré au vote de ce jour, sous réserve d'une instruction complémentaire conduite par la DEVE en lien avec la composante, relativement aux tarifs d'inscription.

Certaines réserves sont enfin formulées relativement au DU *Créateurs Mode* :

- En termes d'ingénierie pédagogique :
  - Mme Bastien note que le programme d'enseignement décrit dans le dossier est manifestement ambitieux ; l'identification du public visé manque cependant de précision. Rien ne permet donc en l'état actuel des informations disponibles de garantir que les candidats disposeront des prérequis nécessaires pour s'adapter au niveau de formation ;
  - Mme Bastien estime que l'intitulé du diplôme ici proposé est peu représentatif du contenu effectif de la formation. Le VP Formation suggère l'intitulé de *Créateur d'entreprise dans le domaine de la mode*.
- Concernant le financement de la formation et le régime tarifaire des frais de formation : M. Alaux observe que le dossier fait état d'un tarif *proportionnel*, la demande d'habilitation laissant entendre que ce tarif serait modulable en fonction du nombre final d'inscrits effectivement enregistrés.

Le VP Formation rappelle que les tarifs qui seront exécutoires sont en effet calculés sur la base d'un effectif prévisionnel contribuant à l'équilibre budgétaire de la formation ; une fois votés et affichés, ces tarifs deviendront en revanche opposables et ne sauraient en aucun cas être ajustés en fonction de l'effectif final.

L'ensemble des remarques formulées ce jour relativement au DU *Créateurs Mode* sera communiqué au porteur : le VP Formation indique que la validation de ce DU est différée à la CFVU de septembre 2015.

*Vote*

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux demandes de créations de diplômes d'établissement formulées dans le cadre de la campagne 2015 (voir tableau de synthèse annexé au présent procès-verbal).

Le DU *Créateurs Mode* est exclu du présent vote.

Par ailleurs, ce vote est réalisé sous réserve d'une instruction complémentaire auprès des porteurs de formation relativement au financement et à la tarification des DU *Histoire Méditerranée* et *Omnipratique clinique en odontologie*.

## **8) Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE)**

### **A) Groupe de travail Exploitation des résultats : état d'avancement**

M. Alaux expose l'état d'avancement des réflexions du groupe de travail dédié à l'exploitation des résultats des enquêtes d'Evaluation des Formations et des Enseignements par les Etudiants (EFEE) (voir diaporama en annexe).

Cette présentation donne lieu à divers échanges.

Mme Delfino note que les leviers d'action mis en place jusqu'à présent consécutivement à l'EFEE concernent essentiellement le niveau composante : elle insiste sur le fait que certaines améliorations à apporter dépendent de l'échelon central d'établissement, échelon qui devra donc être davantage impliqué à l'avenir.

Le VP Formation confirme que l'implication de l'établissement est bien prévue dans le dispositif d'EFEE tel qu'il a été élaboré : des circuits de communication et d'actions concertées ont d'ailleurs été formalisés, circuits qui mettent en jeu les équipes pédagogiques, les composantes, et la CFVU. Mme David ajoute que le dispositif d'EFEE est encore en construction à ce jour : conçu comme un outil d'aide à la décision, son exploitation se met peu à peu en place et les améliorations concrètes qui en découlent sont élaborées en intégrant progressivement les différents niveaux de structure.

Mme Bustany indique que les réflexions préparatoires au Schéma Directeur du Numérique de l'Université d'Aix-Marseille ont notamment abordé la question de l'attractivité des formations. Le besoin de recourir aux résultats de l'EFEE a été exprimé : il serait donc souhaitable que les documents de synthèse finalisés soient plus largement



partagés. M. Alaux confirme que ces documents sont diffusés à ce jour selon un circuit interne aux composantes, mais qu'aucune communication externe aux UFR n'a pour l'heure été instituée.

M. Vandamme aborde la question des modalités d'élaboration des questionnaires d'enquêtes, demandant si les étudiants sont associés à cette opération. Mme David précise que ces questionnaires sont conçus en commission EFEE, commission qui comprend une large part d'étudiants.

### **B) Bilan provisoire de l'année universitaire 2014/2015**

Mme David présente les premiers éléments de bilan issus de la campagne d'EFEE 2014/2015 (voir annexe).

Mme Viéville demande de quelle manière il est possible de se procurer les questionnaires : Mme David indique que ceux-ci sont disponibles sur le site de l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante).

M. Weindel demande pourquoi le site de l'OVE n'est pas utilisé pour afficher les résultats des précédentes campagnes d'EFEE. Mme David indique que ces informations sont partagées sur les sites des composantes : ce sont en effet ces sites qui sont consultés spontanément par les étudiants, et non celui de l'OVE. M. Granier confirme que les plateformes des composantes constituent un espace de communication essentiel pour le retour aux étudiants des résultats de l'évaluation ; un lien partant des sites des composantes, et permettant une redirection vers le site de l'OVE pourrait cependant être ouvert.

La question des modalités et du périmètre de la diffusion des résultats d'enquête est ensuite abordée.

Mme Viriot-Barrial exprime tout d'abord sa satisfaction quant à la souplesse du dispositif qui permet d'adapter les questionnaires à chaque enseignement. Quant aux modalités de diffusion des résultats d'enquête, elle estime qu'une obligation de publication doit être imposée aux composantes ; en l'absence de toute contrainte quant à cette communication des retours d'enquête, Mme Viriot-Barrial émet l'hypothèse probable que les campagnes d'EFEE ne produiront pas les résultats escomptés.

M. Nicod rappelle que les résultats d'enquête relatifs aux formations font actuellement l'objet d'une diffusion institutionnelle plus large que les résultats d'enquête relatifs aux enseignements, lesquels ne sont communiqués que sur la volonté de l'enseignant, et selon un périmètre et des modalités techniques fixés par celui-ci : M. Nicod constate que les retours relatifs aux formations sont ainsi nettement plus exploitables que les retours relatifs aux enseignements. Dans le prolongement des propos de Mme Viriot-Barrial, il observe qu'aucune amélioration concrète ne peut être envisagée auprès des enseignants qui s'opposent à la communication des évaluations de leurs enseignements.

Sensible à ces arguments, M. Alaux estime que le champ des informations ayant vocation à faire l'objet d'une communication très élargie doit cependant demeurer cantonné.

Afin d'optimiser l'exploitation des retours d'enquête, M. Nicod suggère la possibilité d'extraire des résultats un *verbatim*, qui permettrait de recenser les remarques les plus fréquemment formulées dans les réponses aux questions ouvertes.

Mme Garnier s'interroge sur l'éventualité d'utiliser la plateforme AMeTICE dans la phase de diffusion des résultats d'EFEE, notamment dans la mesure où l'espace AMeTICE propose les fonctionnalités d'un forum d'échange.

### **C) Programmation de la campagne 2015/2016**

Mme David expose la programmation soumise à validation de la CFVU relativement à la campagne d'EFEE 2015/2016 (voir annexe).

Cette présentation donne lieu à divers échanges, plus spécifiquement centrés sur les possibilités d'exploitation du dispositif d'EFEE dans le cadre des différents projets conduits actuellement par l'établissement.

Mme Mailloux évoque ainsi l'éventualité d'utiliser les résultats de l'EFEE au service de l'élaboration du Schéma Directeur de l'Offre de Formation d'AMU.

M. Collomp demande par ailleurs s'il est prévu d'adosser l'EFEE aux travaux menés sur les UE à faible effectif : le VP Formation indique que ces deux dispositifs ne sont *a priori* pas de même nature ; il est peu probable que ceux-ci soient effectivement interfacés.

Une réflexion est également amorcée sur les nouveaux projets et champs d'investigation susceptibles d'être approfondis au moyen de l'EFEE.

M. Weindel émet ainsi l'hypothèse d'instituer une évaluation relative aux MCC, l'objectif étant de vérifier dans quelle mesure celles-ci auront effectivement permis à l'enseignant de cibler de manière optimale le contrôle des connaissances sur les notions visées.

Mme Mailloux souhaiterait la mise en place d'une évaluation spécifique aux stages et à leur positionnement dans les formations. Mme David confirme la possibilité de mettre en œuvre une telle enquête, en s'inspirant notamment de la méthodologie utilisée antérieurement par l'OVE dans le cadre de travaux menés relativement à l'Apprentissage Par Projets (APP). Une définition précise du champ et de la problématique propres aux stages constituerait ainsi le préalable nécessaire à la construction d'une telle évaluation.

M. Collomp soulève la question de la définition du champ des enseignements à évaluer. A cet égard, Mme David évoque plus particulièrement la structuration des formations de l'UFR ALLSH. Particulièrement transverses, les



enseignements de cette composante comportent dans la plupart des cas un effectif mixte, composé pour partie d'étudiants pour lesquels l'UE relève du tronc commun de formation obligatoire, tandis que les autres étudiants suivent ce même enseignement à titre d'option. La complexité de cette architecture conduit en toute logique à privilégier une évaluation des enseignements, qui prévaut sur l'évaluation des formations.

Compte tenu de cette configuration, M. Collomp soumet à la CFVU l'éventualité de dégager des orientations quant au menu des types d'enseignements à évaluer de manière prioritaire (enseignements de langue suivis à titre optionnel, C2I...). Le VP Formation indique que de tels arbitrages relèvent de la compétence des composantes.

M. Weindel tient à souligner le travail considérable effectué par l'OVE ainsi que par les composantes dans le cadre de l'EFEE.

*Vote*

A l'unanimité, la CFVU approuve la programmation de la campagne d'EFEE 2015/2016 (voir annexe).

### **9) Calendriers 2015/2016 des composantes – vague 3**

Mme Bustany présente les calendriers universitaires 2015/2016 soumis au vote de ce jour (voir annexes).

M. Collomp observe que :

- Les périodes d'inscriptions administratives annoncées au titre du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) couvrent la période des congés d'été ;
- Le calendrier de l'ESPE comporte des erreurs matérielles de saisie à corriger, dans le tableau lui-même ainsi que dans la formalisation des appels de notes ;
- Le calendrier de l'IAE ne fait état d'aucun congé de printemps ;
- Le calendrier de l'OSU-Pythéas présente des chevauchements entre les enseignements du second semestre d'une part, et les congés de ce même semestre d'autre part.

*Vote*

A l'unanimité, la CFVU approuve les calendriers universitaires 2015/2016 des composantes annexés au présent procès-verbal.

Ce vote est réalisé sous réserve :

- d'une instruction complémentaire relative au bornage de la période d'inscriptions administratives au DUMI ;
- de la correction des erreurs de saisie constatées dans le calendrier de l'ESPE (tableau et appels de notes) ;
- d'une instruction complémentaire relative au chevauchement constaté entre les périodes d'enseignement et les congés du second semestre dans le calendrier de l'OSU-Pythéas.

## **IV VIE ETUDIANTE**

### **Projets FSDIE**

Mme Delfino présente les conclusions de la commission FSDIE projets du 26 juin 2015 (voir annexe) : sur vingt-neuf dossiers présentés, vingt-six ont été subventionnés.

Le projet de chorale *Les voix de l'Université* est plus particulièrement abordé. Mme Delfino indique que cette activité sera proposée aux étudiants à titre onéreux.

M. Lafont ajoute que le projet de chorale initialement mis en place sur le site de Luminy constituait une activité en principe ouverte aux seuls personnels de l'établissement, et était à ce titre financée par le SCASC (Service Commun d'Action Sociale et Culturelle). Il s'avère complexe d'élaborer une structure mixte, s'adressant à la fois aux personnels de l'université et aux usagers : des discussions ont actuellement cours avec le chef de chœur de Luminy dans cette perspective, l'objectif étant de s'inspirer du fonctionnement de l'Orchestre Symphonique d'AMU.

Mme Mailloux confirme que l'organisation d'une activité de chorale constitue une problématique récurrente, et suscite de nombreuses discussions au sein des instances d'AMU, notamment en Comité Technique. Dotée d'un statut associatif, la chorale interuniversitaire qui existait préalablement à la création de l'Université d'Aix-Marseille était ouverte aux personnels comme aux étudiants, pour lesquels l'activité pouvait d'ailleurs donner lieu à bonus dans le cursus. Mme Mailloux insiste sur le fait que cette expérience s'est avérée extrêmement concluante et génératrice de lien social : il serait tout à fait opportun de s'en inspirer pour élaborer un projet ambitieux à l'échelle d'AMU. A cet effet, il s'agira de clarifier les possibilités de financement, en levant notamment toute ambiguïté quant au champ des activités susceptibles d'être soutenues par le SCASC.

Revenant sur les discussions menées en commission FSDIE du 26 juin 2015, Mme Mailloux ajoute qu'un projet de journal a été présenté : aucun exemplaire de la publication n'ayant été communiqué à la commission FSDIE, ce projet n'a pu être subventionné.

Avant de procéder au vote, une erreur matérielle enregistrée dans le document soumis à validation est signalée : la somme accordée par la commission au titre du projet 2014-2015/267 (*Participation au concours international de négociation – INC*) s'élève à 374,16 euros, et non à 538,16 euros comme indiqué initialement. Cette modification implique un ajustement du montant total des subventions accordées, ainsi que du montant disponible après commission : les corrections appropriées seront apportées au document.



*Vote*

A l'unanimité, la CFVU approuve les propositions de financement formulées par la commission FSDIE projets du 26 juin 2015 (voir annexe).

Ce vote est réalisé sous réserve de la modification de la somme accordée par la commission au titre du projet 2014-2015/267 (*Participation au concours international de négociation – INC*) : cette somme s'élève à 374,16 euros, et non à 538,16 euros. Le montant total des subventions accordées, ainsi que le montant disponible après commission sont réajustés en fonction de cette correction.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 17h52.

Thierry PAUL, Vice-président Formation



## CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT : PRINCIPES ET MISE EN ŒUVRE

Ce texte de cadrage concerne les formations de licence, licence professionnelle et master ; il peut également servir de référence pour les autres formations d'AMU (DUT, diplôme d'ingénieur) ou pour des composantes non concernées règlementairement par la mise en place d'un Conseil de perfectionnement.

### I /- Rappels règlementaires

#### | Le cadre national

L'article L 611-2 du Code de l'Éducation prévoit la possibilité pour les établissements d'enseignement supérieur d'instituer en leur sein un ou plusieurs Conseils de perfectionnement des formations comprenant des représentants des milieux professionnels.

L'article 5 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master précise que les Conseils de perfectionnement peuvent s'appuyer sur des évaluations des formations et des enseignements, lesquelles doivent favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel.

#### | La déclinaison AMU

AMU, dans l'article 41 de ses statuts, définit le Conseil de perfectionnement comme une instance consultative qui participe à l'évaluation de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique.

*[Pour en savoir plus : Les textes réglementaires sont fournis en annexe 2.](#)*

### II /- Principes

Le Conseil de perfectionnement constitue un lieu d'échanges et de préconisations réunissant tous les acteurs impliqués dans une formation ou un groupe de formations<sup>1</sup> (acteurs internes et acteurs externes à l'établissement) et dont la finalité est :

- d'identifier les pistes potentielles d'amélioration de la qualité d'une formation ;
- de favoriser l'adaptation d'une formation aux contextes d'insertion professionnelle des diplômés et aux enjeux de société ;
- de rendre lisible les compétences transversales et professionnelles auxquelles prépare une formation.

Pour accompagner cette démarche, **trois principes** encadrent la mise en œuvre et le fonctionnement des Conseils de perfectionnement au sein d'AMU :

- une démarche de dialogue et de proximité,
- un processus d'amélioration continue,
- un positionnement coordonné.

---

<sup>1</sup> Dans ce document, le terme générique de « formation » est utilisé pour désigner un diplôme, une mention et ses spécialités ou parcours, ou encore un groupe de formations.

### **Principe 1 : Une démarche de dialogue et de proximité**

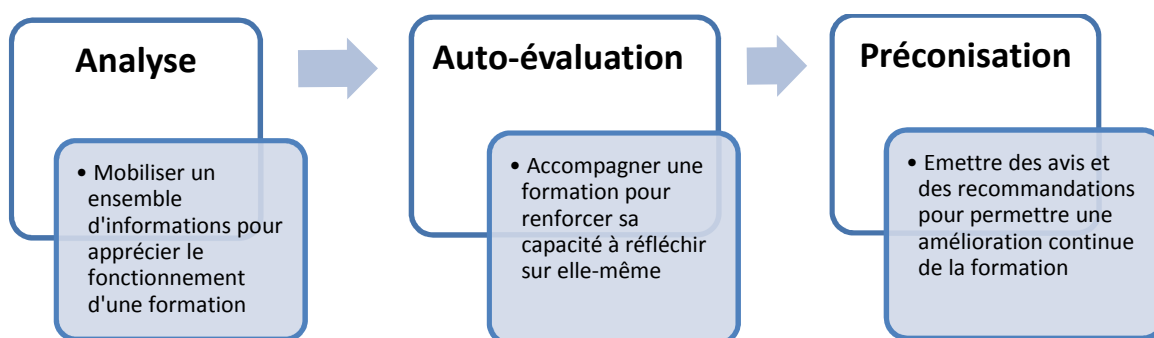
Le Conseil de perfectionnement est fondé sur la mixité des acteurs. Il réunit des responsables de formation et les représentants de leurs équipes pédagogiques et administratives, des acteurs socio-économiques dans leur diversité (entreprises, organismes, associations, collectivités territoriales...), des étudiants et anciens diplômés.

Il favorise la mise en œuvre concrète de passerelles entre une formation et un environnement professionnel en développant des liens réguliers et pérennes entre l'université et la société civile.

### **Principe 2 : Un processus d'amélioration continue**

Pour favoriser une démarche d'amélioration continue, le rôle du Conseil de perfectionnement se décline en trois phases :

- l'analyse du contexte, des caractéristiques et des résultats d'une formation (ou d'un groupe de formations),
- un accompagnement renforçant la capacité d'auto-évaluation d'une formation (ou d'un groupe de formations),
- l'expression argumentée d'avis et de préconisations explicitant les évolutions à conduire.



#### L'analyse de la formation

Le Conseil de perfectionnement utilise un ensemble de données et de résultats mis à sa disposition pour lui permettre d'apprécier le fonctionnement de la formation. Ces ressources peuvent être produites par l'établissement ou issues d'études externes :

- *données quantitatives* issues des enquêtes d'évaluation des enseignements et de la formation, indicateurs d'insertion (taux d'emploi, durée d'accès au premier emploi, caractéristiques des emplois occupés, etc.), taux d'assiduité et de réussite des étudiants, évolution des effectifs et des profils étudiants, etc.
- *données qualitatives* (bilan des stages réalisés, témoignages des étudiants, des anciens diplômés, des enseignants, des tuteurs de stages, des employeurs, des représentants des branches professionnelles, etc.),
- *données institutionnelles* (contenu détaillé de la maquette de la formation, répartition des crédits ECTS, référentiel de compétences, modalités de la certification, etc.),
- *données socio-économiques*, industrielles, prospectives, issues d'études ou de statistiques nationales ou régionales, etc.

Pour compléter ses analyses, le Conseil de perfectionnement peut également proposer de constituer des groupes de travail sur des thèmes spécifiques, associant des intervenants extérieurs ponctuels.

#### Un appui dans la démarche d'auto-évaluation

L'analyse de ces données et résultats permet au Conseil de perfectionnement de mieux appréhender le processus de construction des compétences cibles définies dans la fiche RNCP de la formation et d'apprécier leur plus-value dans les situations professionnelles et citoyennes.

Cette analyse constitue un appui dans la démarche d'auto-évaluation de la formation et renforce sa capacité à réfléchir sur elle-même.

Le Conseil de perfectionnement prend en compte les attentes des secteurs professionnels ciblés par le diplôme concerné en s'interrogeant sur l'ajustement entre les finalités de la formation, son contenu et l'environnement sur lequel elle débouche et en identifiant les nouveaux besoins des entreprises en termes de compétences humaines, professionnelles et citoyennes (évolution du terrain professionnel, des technologies, des contextes de production, prise en compte des enjeux de société et des problématiques éthiques, etc.).

#### La formalisation d'avis, de conseils et de préconisations

Pour alimenter concrètement le processus d'amélioration continue d'une formation, le Conseil de perfectionnement émet un ensemble d'avis et de recommandations, préconise les évolutions de nature à mieux articuler son contenu aux changements de l'environnement du diplôme et contribue à l'actualisation de la fiche RNCP.

Ces évolutions peuvent porter aussi bien sur le contenu de la formation (introduction de nouveaux enseignements, nouvelles compétences à développer, émergence de nouveaux métiers, etc.) que sur son organisation (ouverture en alternance, durée du stage, accueil du public en formation continue, équilibre entre les différents enseignements dispensés, etc.).

Par sa connaissance des diplômes, par les constats qu'il établit et par les conseils et avis qu'il formule, le Conseil de perfectionnement accompagne le devenir d'une formation et favorise une meilleure lisibilité des diplômes et des compétences qu'ils confèrent aux diplômés.

### **Principe 3 : Un positionnement coordonné**

Positionné comme un organe d'analyse et de conseil, le Conseil de perfectionnement intervient en synergie avec l'équipe pédagogique de la formation. Il peut, le cas échéant, être consulté par d'autres instances au sein de la composante de rattachement de la formation (conseil de département, comité des études, conseil de composante,...).

La fluidité des échanges et de la communication entre le Conseil de perfectionnement et les différentes instances gérant les formations de la composante contribue, par le dialogue, à une meilleure réactivité des formations face aux changements et aux évolutions du monde contemporain. Ce fonctionnement interactif garantit l'efficacité du Conseil de Perfectionnement.

## **III / – Mise en œuvre des Conseils de Perfectionnement au sein d'AMU**

### **Le périmètre d'intervention des Conseils de perfectionnement**

Le Conseil de perfectionnement est constitué au niveau d'une formation ou d'un regroupement de formations. ~~La composante assure la coordination des Conseils de perfectionnement afin de favoriser les interactions entre toutes ses formations.~~

Chaque composante établit le niveau d'intervention de ses Conseils de perfectionnement :

- soit au niveau de la spécialité (master et licence professionnelle) ou du parcours type (licence),
- soit au niveau de la mention,
- soit au niveau d'un portail de formation,
- soit encore de façon longitudinale au niveau d'une filière disciplinaire ou thématique (du L1 au M2 par exemple).



Plusieurs niveaux de constitution des Conseils de perfectionnement peuvent co-exister au sein d'une composante.

### La composition et le fonctionnement des Conseils de perfectionnement

Chaque composante définit la composition de ses Conseils de perfectionnement : ce dernier réunit une grande diversité d'acteurs de façon à favoriser l'expression de regards croisés sur la formation, son fonctionnement, ses débouchés.

La composition et les modalités de désignation des membres du Conseil de perfectionnement sont arrêtées par le conseil de la composante sur proposition du responsable de la formation :

- le nombre de membres du Conseil de perfectionnement ne peut être inférieur à 6 ; il est par ailleurs recommandé de ne pas excéder une trentaine de membres ;
- la part des professionnels siégeant dans le conseil de perfectionnement est égale à au moins un tiers des membres de cette instance.

Le conseil de la composante doit s'assurer de la représentation effective des étudiants, des anciens étudiants et des personnels administratifs.

Chaque composante décrit dans une fiche type (présentée en annexe 1) les principes de fonctionnement qui régissent chaque Conseil de perfectionnement. Ce document précise :

- le périmètre du Conseil de perfectionnement,
- la composition du Conseil de perfectionnement et son pilotage,
- les modalités de mises à disposition des données et résultats,
- la périodicité des séances au cours de l'année universitaire.

Chaque composante peut, si elle le souhaite, amender son règlement intérieur ou ses statuts pour préciser le fonctionnement et l'organisation de ses Conseils de perfectionnement.

### Le suivi des préconisations exprimées par les Conseils de perfectionnement

Le bilan annuel et les préconisations émanant du Conseil de perfectionnement sont présentés régulièrement à l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique de la formation. Cette dernière apprécie l'opportunité de mettre en œuvre les recommandations émises et en définit si nécessaire le déploiement. Ces évolutions peuvent porter sur :

- des orientations concernant le contenu des enseignements et leur coordination (enseignements académiques, transversaux, professionnels, etc.) ;
- des améliorations dans l'organisation de la formation ;
- un accompagnement méthodologique dans la professionnalisation d'une formation ;
- la constitution d'un réseau/maillage de professionnels autour de la formation ;
- la constitution de ressources pour la formation : vivier de stages, de taxe d'apprentissage, d'intervenants extérieurs, de partenariats...;
- l'ajustement de la formation aux opportunités d'insertion.

Pour les évolutions qui ne seraient pas de son ressort, l'équipe pédagogique de la formation peut également en faire état au Conseil de composante ou aux instances *ad hoc*.

L'ensemble des comptes rendus et rapports, conseils et recommandations, émis par chaque Conseil de perfectionnement sont transmis au Conseil de la composante et/ou aux instances pédagogiques concernées (Comité des études, Conseil d'orientation stratégique...).

L'activité des Conseils de perfectionnement d'une composante fait l'objet d'un bilan annuel décrivant les préconisations et les évolutions mises en œuvre ; ce dernier est présenté en Conseil de composante.

Un bilan du fonctionnement des Conseils de perfectionnement des composantes est régulièrement présenté en Commission Formation Vie Universitaire (CFVU) d'AMU.

## **CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT :**

### **Annexe1 : Fiche type**

**à établir par la composante pour chaque Conseil de perfectionnement**

*Les finalités du Conseil de perfectionnement sont décrites dans le texte de cadrage d'AMU, Chapitre II – Principes*

<b>Composante</b>	
<b>Périmètre du Conseil de perfectionnement</b>	Préciser le niveau d'intervention du Conseil de perfectionnement
<b>Formation ou groupe de formations concernée (s)</b>	
<b>Composition du Conseil de perfectionnement et pilotage</b>	Répartition des différents acteurs impliqués dans le conseil de perfectionnement : enseignants, professionnels, personnels administratifs, étudiants et alumni, et modalités de désignation. Qui préside ? Qui convoque ? Mode de diffusion des comptes rendus et du bilan annuel
<b>Modalités de mises à disposition des données et résultats</b>	Identification et modes d'accès aux ressources et aux informations permettant d'analyser le fonctionnement de la formation
<b>Calendrier des séances de travail</b>	Fréquence et périodicité des séances de travail du conseil de perfectionnement

## **CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT :**

### **Annexe 2 : Textes règlementaires**

#### **REGLEMENTATION NATIONALE :**

##### **1/ Code de l'éducation, Partie législative : Article L611-2 Modifié par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013, article 22**

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent instituer en leur sein un ou plusieurs conseils de perfectionnement des formations comprenant des représentants des milieux professionnels. Les règles relatives à la composition et au fonctionnement de ces conseils sont fixées par les statuts de l'établissement.

Les enseignements supérieurs sont organisés en liaison avec les milieux professionnels :

1° Leurs représentants participent à la définition des programmes dans les instances compétentes, notamment au sein des conseils de perfectionnement des formations ;

2° Les praticiens contribuent aux enseignements ;

3° Des stages peuvent être aménagés dans les entreprises publiques ou privées, les organismes de l'économie sociale et solidaire ou l'administration ; ces stages doivent être en cohérence avec la formation suivie par l'étudiant et faire l'objet d'un suivi pédagogique approprié ;

4° Les enseignements peuvent être organisés par alternance.

##### **2/ Article 5 de l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master**

**A noter :** l'article 21 de l'arrêté du 22 janvier 2014 a abrogé l'article 19 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la licence, article qui concernait la mise en place des conseils de perfectionnement.

Dans le cadre de la politique de l'établissement, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants, des personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, des étudiants et du monde socioprofessionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est notamment organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants. Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et de permettre d'en améliorer

la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site.

Les résultats des évaluations font l'objet de présentations et de débats au sein des équipes pédagogiques, du conseil de perfectionnement, du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation.

### **REGLEMENTATION ETABLISSEMENT :**

#### **3/Article 41 des statuts d'Aix-Marseille Université : « Conseils de perfectionnement » (dernière version des statuts votée au CA du 24 juin 2014)**

Des conseils de perfectionnement peuvent être constitués en soutien de mentions ou de programmes de formation au sein d'une mention (spécialité ou parcours-type). Instance consultative, le conseil de perfectionnement participe à l'évaluation de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique. Il propose des grandes orientations en matière de contenus d'enseignement et d'ingénierie pédagogique.

Chaque conseil de perfectionnement est composé d'enseignants et enseignants chercheurs de l'équipe pédagogique de la formation, de professionnels représentatifs des organismes ou entreprises concernés par la formation, et le cas échéant, d'étudiants et de personnels administratifs. Dans tous les cas, la part de professionnels siégeant dans le conseil de perfectionnement est égale à au moins un tiers des membres de cette instance. Le nombre, la composition et les modalités de désignation des membres du conseil de perfectionnement sont arrêtés par le conseil de la composante sur proposition du responsable de la formation.

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an.

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
<i>Exemple :</i>			X		300	100	400	100	0	200	100	5 000,00 €	16,67	
<i>Master Information et Communication 2ème année</i>	<i>Communication publique et politique</i>		X		391	413	804	216	0	175	413	6 000,00 €	15,35	Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire
	<i>Lobbying, conseil et stratégie</i>		X		391	413	804	216	0	175	413	6 000,00 €	15,35	Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire
	<i>Métiers du journalisme et enjeux internationaux</i>		X		402	413	815	201	0	201	413	6 000,00 €	14,93	Techniques de recherches d'emploi Méthodologie du mémoire

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

Nom de la composante

IIEP AIX-MARSEILLE

ANNEE 2015/2016

DIPLOMES NATIONAUX ET DIPLOMES D'UNIVERSITE INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRE (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modules spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ... )
<i>Exemple :</i>			X		300	100	400	100	0	200	100	5 000,00 €	16,67	
Master Etudes Politiques	Politiques européennes Parcours Politiques des âges en Europe		X		349	420	769	174	0	175	420	4 000,00 €	11,46	

**CFVU du 2 juillet 2015**
**Proposition des tarifs MIRREL  
(à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015)**

Action	Programme et public	Tarif
<b>Module ECLAIM</b>	Formation pour l'enseignement ainsi que pour la communication et la publication scientifiques en anglais. 30 h, par groupe de 5 en moyenne Public : enseignants-chercheurs	300 € par participant
<b>CLES 1, 2 et 3</b>	Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur adossé au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et acquis à vie. Public : Etudiants.	Etudiants AMU : 25 € Extérieurs et inscrits précédemment absents : 50 € Extérieurs : 20 € pour l'obtention du parchemin

**Proposition de tarifs pour le centre de langues  
de la MIRREL (CARLAM)**

Formules	Programmes	Tarifs (par semestre : sept-jan/fév-juillet)
<b>Formule 1</b>	Accès illimité à : consultation de périodiques ; consultation et emprunt des ressources documentaires ; accès à AMeTICE ; conversation avec un tuteur ; atelier hebdomadaire de remédiation grammaticale en anglais. Public : étudiants AMU	gratuit
<b>Formule 2</b>	Accès illimité à : consultation de périodiques ; consultation et emprunt des ressources documentaires ; accès à AMeTICE (personnels AMU) ; conversation avec un tuteur ; atelier hebdomadaire de remédiation grammaticale en anglais. Public : tous sauf étudiants AMU	50 €
<b>Options combinables avec F1 ou F2. Tous publics. Tarifs uniques/semestre</b>		
<b>Option 1</b>	Suivi du parcours d'apprentissage individualisé avec un natif en présentiel ou en ligne. 6 séances de 30 mn	100 €
<b>Option 2</b>	Atelier d'entraînement ou de perfectionnement « Rédiger en anglais ». Suivi d'un parcours d'apprentissage individualisé pour améliorer l'expression écrite en anglais : grammaire, lexicque et syntaxe, sur mise en situation ou sur projet rédactionnel précis. 3 séances de 60 mn	100 €
<b>Option 3</b>	Préparer l'épreuve d'anglais pour l'examen DNL. Pour enseigner dans les disciplines non linguistiques (DNL) dans les Sections européennes ou de langues orientales. Suivi individualisé préparant à l'épreuve d'anglais DNL : qualité de la langue, cohérence du discours, structuration de la présentation pédagogique. 3 séances de 60 mn	100 €
<b>Option 4</b>	Rédiger en anglais pour une certification en langue anglaise ou un examen. Suivi individualisé d'amélioration de l'anglais à l'écrit (grammaire, lexicque et syntaxe). Certifications CLES, DCL. 3 séances de 60 mn	100 €

Campagne de création / renouvellement de Diplômes en Partenariat International (DPI)

Vague 5 - CFVU du 2 Juillet 2015

Date CFVU	N°	Composante	Diplôme	Mention	Spécialité	Type partenariat	Nature (création/renouvellement)	Pays partenaire(s)	Etablissement(s) partenaire(s)	Porteur du DPI	Binôme chargé de l'expertise	Expertise du Binôme						Avis de la CFVU du 2 juillet 2015	Observations de la CFVU du 2 juillet 2015
												Item 1 (Opportunité du partenariat - Pilotage de la formation)	Item 2 (Adequation des enseignements, organisation de la formations et moyens pédagogiques)	Item 3 (Accompagnement des étudiants en mobilité)	Item 4 (Moyens financiers et logistiques spécifiques)	Item 5 (retour d'exp., difficultés / solutions, évolutions de la formation et/ou du partenariat)	Item 6 (Appréciation générale et avis sur la reconduction du partenariat)		
02/07/2015	1	SCIENCES	Master	Microbiologie, Biologie Végétale et Biotechnologies	« Microbiologie » et « Biologie et biotechnologie végétales »	Double Diplôme	Création	Italie	Sapienza Universita di Roma	TARDIF Chantal	1 - Mireille BASTIEN 2 - Sophie DE CACQUERAY	A+ A+	B A+	C C	/ A	sans objet A	Favorable sous réserve compléments informations A		
02/07/2015	2	IMPGT	Master	Management Public	Management des administrations publiques	Délocalisation	Création	Bahrein	Institut d'administration publique du Bahreïn (BIPA)	FOUCHET Robert	1 - Laurence MOURET 2 - Jacques DEJOU	A+ A+	A+ A+	/ /	/ A+	/ /	A+ A+		
02/07/2015	3	FEG	Master	Banque et Affaires internationales	Management des risques financiers	Double Diplôme	Création	Belgique	HEC - Ecole de Gestion de l'Université de Liège	LECOURT Christelle	1 - Anne MAILLOUX 2 - Didier VANDAMME	A A	B A	B B	A C	B sans objet	A B		



**Demande de renouvellement de l'habilitation à délivrer le Certificat d'Etudes Supérieures (CES)**

**CFVU du 2 juillet 2015**

Composante	Type diplôme	Mention	Fin d'habilitation	Vote du Conseil d'UFR	Commentaire	Avis de la CFVU du 2 juillet 2015	Observations CFVU du 2 juillet 2015
Faculté d'Odontologie	Certificat d'Etudes Supérieures (CES)	<p align="center"><b>Biomatériaux en Odontologie</b> Mention "Caractérisation et évaluation" Mention "Choix et mise en œuvre clinique"</p> <p align="center"><b>Odontologie pédiatrique et prévention</b></p> <p align="center"><b>Odontologie légale</b> Mention "Expertise, Responsabilité, Réparation"</p>	31/08/2015	Avis favorable (04/06/2015)	<p>Les certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire sont destinés à permettre l'acquisition de connaissances théoriques, pratiques et méthodologiques approfondies dans les différentes disciplines de l'odontologie.</p> <p>Ces trois demandes de renouvellement ont été construites en tenant compte de l'arrêté du 27 juillet 2010 relatif à la liste et à la réglementation des certificats d'études supérieures de chirurgie dentaire</p>		



TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT  
(DIPLOMES NATIONAUX)  
6ème vague

CFVU 2 juillet 2015

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 juillet 2015	Observations de la CFVU du 2 juillet 2015
FDSP	Licence	Droit	(L3 en Formation Continue)	<p><b>Modifications en L3 Formation Continue</b></p> <p><b>Au S5,</b> * pour l'UE 1 , suppression du binôme au choix "Droit civil" et " Droit social".</p> <p><b>Au S6,</b> * pour l'UE 1 , suppression du couple au choix "Droit commercial" et "Droit administratif"</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		
SUFA	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)	A (littéraire) B (scientifique)		<p><b>Modifications</b></p> <p>* remplacement de l'option "Philosophie" par une nouvelle option "Sociologie et management des organisations" de même volume horaire, * remplacement de l'option "Arts et civilisations" par une nouvelle option "Méthodologie de travail universitaire et conduite et gestion de projet professionnel" de même volume horaire.</p> <p>Variation en HETD : 0</p>		

TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDÉES EN CFVU  
(DIPLOMES NATIONAUX)

2ème vague

CFVU du 2 juillet 2015

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 juillet 2015
ESPE	Master	Toutes mentions	<p><b>Modifications des MCC de niveau 2</b></p> <p><u>Précision de la notion d'assiduité aux enseignements et extension de cette notion aux stages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* les absences injustifiées atteignant plus de 20% du volume horaire global d'un enseignement, se traduiront par un ajournement au semestre (impossibilité de se présenter au CC de l'UE et attribution de la mention "ABI" pour cette dernière),</li> <li>* les retards importants et/ou répétés avérés par un rapport circonstancié du chargé d'enseignement empêcheront l'étudiant de participer à toute ou partie des enseignements de l'UE et au(x) CC si il(s) est/sont inclus dans cette période,</li> <li>* la présence continue aux stages sur la totalité de leur durée est obligatoire sous peine, si la raison n'en est pas justifiée, d'un ajournement au semestre (ajournement à l'UE de rattachement du stage et attribution de la mention "ABI" pour cette dernière).</li> </ul> <p>* le délai pour inscription tardive est fixé à 15 jours après le début des enseignements prévus par le calendrier de rentrée (pour toute demande d'Inscription Administrative effectuée durant cette période, l'étudiant pourra demander à bénéficier du contrôle terminal).</p>	
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Premier degré	<p><b>Modification des MCC de niveau 3</b></p> <p><b>En M2,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* modification du type d'épreuves du CCI ou du CT, actuellement oral ou écrit ou dépôt de dossier, par une production numérique ou un écrit ou un oral,</li> <li>* au semestre 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20.</li> </ul>	
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Second degré	<p><b>Modification des MCC de niveau 3 :</b></p> <p>Ces modifications tiennent compte également des modifications de structures votées à la CFVU du 7 mai 2015.</p> <p><b>En M1, parcours-type "Enseignement de lettres" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* modification du type d'épreuves du CCI ou du CT.</li> </ul> <p><b>En M2, pour tous les parcours-type :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* remplacement du type d'épreuves des CCI et du CT de l'UE "LV2 : niveau de compétences et de connaissances B2" par une production numérique (CC1 - coeff. 0,25 ; CC2 - coeff. 0,25 ; CC3 - coeff. 0,50 et CT - coeff. 1)</li> <li>* remplacement du type d'épreuves des CCI et du CT des UE "Enseigner à une diversité de publics (2)" et "Pratiques dans leurs dimensions collectives et pluridisciplinaires", actuellement écrit, oral, ou production numérique par une production numérique (CC1 - coeff. 0,33 ; CC2 - coeff. 0,33 ; CC3 - coeff. 0,34 et CT - coeff. 1)</li> </ul> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignement de lettres" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20,</li> <li>* remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT pour 6 UE par une production numérique.</li> </ul> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignement professionnel lettres, langues, sciences humaines" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20,</li> <li>* remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT pour 6 UE par une production numérique.</li> </ul> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignement de langues vivantes" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20,</li> <li>* remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT pour 5 UE.</li> </ul> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignement d'histoire-géographie" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20,</li> <li>* remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT pour 6 UE.</li> </ul> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignement de philosophie" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20,</li> <li>* remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT pour 6 UE.</li> </ul>	
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Second degré	<p><b>En M2, parcours-type "Enseignements artistiques" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20 pour les options "Arts plastiques" et "Musique",</li> <li>* option "Arts plastiques", remplacement du type d'épreuve (CCI et/ou CT) et des coefficients (CCI) pour 6 UE,</li> <li>* option "Musique", remplacement du type d'épreuve (CCI et/ou CT) pour 6 UE avec modification des coefficients du CCI pour l'une d'entre elles.</li> </ul> <p><b>En M2, parcours-type "Documentaliste" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20,</li> <li>* remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT pour 6 UE avec modification des coefficients (CCI) pour 3 d'entre elles.</li> </ul> <p><b>En M2, parcours-type "Education Physique et Sportive" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20,</li> <li>* remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT pour 6 UE.</li> </ul> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignements des mathématiques" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20,</li> <li>* remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT pour 6 UE avec modifications de coefficients (CCI) pour 4 d'entre elles.</li> </ul> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignement professionnel mathématiques - sciences" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20,</li> <li>* remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT pour 6 UE.</li> </ul> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignement des sciences physiques et chimiques" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuves (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20,</li> <li>* remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT pour 6 UE avec modification des coefficients (CCI) pour l'une d'entre elles.</li> </ul> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre" :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20,</li> <li>* remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT avec modifications des coefficients (CCI) pour 6 UE.</li> </ul>	

TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDÉES EN CFVU (DIPLOMES NATIONAUX)

2ème vague

CFVU du 2 juillet 2015

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 juillet 2015
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Second degré	<p><b>En M2, parcours-type "Enseignement de Sciences Economiques et Sociales" :</b> * au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20, * remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT pour 6 UE.</p> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignement d'économie - gestion" :</b> * au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20 pour les options "Enseignements professionnels" et "Enseignements technologiques", * options "Enseignements professionnels" et "Enseignements technologiques", remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT avec modification des coefficients (CCI) pour 6 UE.</p> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignement des Sciences et Technologies de l'Industrie" :</b> * au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20, * remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT avec modification des coefficients (CCI) pour 6 UE.</p> <p><b>En M2, parcours-type "Enseignement des sciences biotechnologiques, de santé et médicosociales" :</b> * au semestres 4, modification du type d'épreuve (CCI et CT) et des coefficients (CCI) de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20 pour les options "Enseignement technologique BGB (Biochimie Génie Biologique)" et "Enseignement professionnel SMSSE (Sciences MédicoSociales et Santé-Environnement)", * options BGB" et "SMSSE", remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT avec modification des coefficients (CCI) pour 6 UE.</p>	
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Encadrement éducatif	<p><b>Modification des MCC de niveau 3 :</b></p> <p><b>Parours-type "Conseiller Principal d'Education" :</b></p> <p><b>En M2 :</b> * remplacement du type d'épreuve du CCI et/ou du CT par une production numérique avec, ou sans, modifications des coefficients (CCI), * modification des coefficients des épreuves du CCI de l'UE "Mémoire professionnel et stage" en 0,40 / 0,40 / 0,20.</p>	
ESPE	Master	Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) - Pratiques et ingénierie de la formation	<p><b>Modification des MCC de niveau 3 :</b></p> <p><b>Parcours-type "Responsable de formation" :</b> Ces modifications tiennent compte des modifications de structures votées à la CFVU du 7 mai 2015.</p> <p><b>Pour le M1 et le M2 :</b> * les connaissances sont évaluées au moyen d'un CCI ou d'un CT consistant en une production numérique.</p>	
EU3M	Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques	Premier cycle des études en sciences maïeutiques	<p><b>Modification des MCC de niveau 2 :</b> Modification de l'article 3 "Dispositions relatives aux UE" : suppression de la phrase qui mentionnait que les crédits attribués à chaque UE étaient utilisés comme coefficients pour le calcul des moyennes générales au semestre, à l'année et au diplôme. Ajout d'une nouvelle phrase : "Certains éléments constitutifs d'UE sont dotés de coefficient"</p>	
EU3M	Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques	Formation générale en sciences maïeutiques, 3ème année du 1er cycle	<p><b>Modification des MCC de niveau 3</b> correspondant aux modifications de structures validées en CFVU du 12 février 2015 : suppression du portfolio "soins généraux" dans l'UE agent infectieux à l'hote (qui disparaît car ne contenait que le port folio "soins généraux") et modification des MCC de l'UE Clinique en semestre 6 : ajout de la validation du Port-Folio "soins généraux" en fin de S6</p>	
EU3M	Diplôme d'Etat	Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques - 2ème cycle des études en sciences maïeutiques	<p><b>Modification des MCC de niveau 2 :</b> Ajout de nouveaux visas réglementaires : décret n°2014-1067 du 19 septembre 2014 relatif à l'exercice de la profession de sage-femme par les étudiants et décret n°2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade de master. Titre I : Ajout d'un nouveau paragraphe 2.B "Organisation et règles du contrôle de connaissances" : les connaissances sont évaluées à l'issue d'une combinaison entre contrôle terminal et contrôle continu, anonymat des épreuves écrites lors des contrôles continus et des examens, organisation d'une seconde session d'examens. Ajout d'un nouveau paragraphe 2.D "Règles de progression" qui stipule que pour accéder à l'année supérieure, un étudiant doit avoir validé l'année en cours (obtention des 60 crédits de M1 nécessaires pour passer en M2). Ajout d'un nouveau paragraphe 2.E "Périodes d'études à l'étranger" qui prévoit qu'un étudiant peut effectuer un epériode d'étude à l'étranger après accord du ou des responsables pédagogiques et que la période d'étude validée par l'établissement étranger lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants . Titre II : modification de l'alinéa 3 du paragraphe 1 sur l'assiduité : il n'est plus exigé d'accomplir les stages manquants avant le passage à la deuxième session d'examen mais seulement avant le passage dans l'année supérieure. Modification de l'alinéa 4 : les étudiants en congé de maternité ou de paternité ne doivent plus compenser leurs absences. Modification de l'article 2 "Dispositions relatives aux UE" : ajout de dispositions relatives à la non validation isolée du mémoire en 2ème session de la 2ème année du cycle : elle n'empêche pas l'exercice professionnel en qualité de sage-femme remplaçante, cependant et afin de pouvoir valider son mémoire, l'étudiant doit se réinscrire pour l'année universitaire suivante, dans la limite du nombre d'inscriptions autorisées.</p>	
EU3M	Diplôme d'Etat	Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques - 1ère année du 2ème cycle	<p><b>Modification des MCC de niveau 3</b> correspondant aux modifications de structures validées en CFVU de février 2015 (suppression du portfolio) : suppression de la validation du portfolio en fin de semestre B pour l'UE "Cliniques".</p>	
EU3M	Diplôme d'Etat	Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques - 2ème année du 2ème cycle	<p><b>Modification des MCC de niveau 3</b> correspondant aux modifications de structures validées en CFVU de février 2015. Recomposition de l'UE Clinique avec réagencement du Certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) permettant une validation par compétences en secteurs prénatal et gynécologique, pernatal et postnatal : introduction des épreuves cliniques et du portfolio dans le CSCT. Modification des MCC de l'UE Clinique exigeant la validation indépendante de tous les éléments constitutifs du certificat de synthèse clinique et thérapeutique.</p>	

TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDÉES EN CFVU  
(DIPLOMES NATIONAUX)

2ème vague

CFVU du 2 juillet 2015

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 juillet 2015
FEG	Licence Professionnelle	Toutes les mentions et toutes les spécialités (7) : Spécialité "Banque" Spécialité : "Import-Export Commerce International" Spécialité : "Responsable de structures en enfance, petite enfance" Spécialité : "Collaborateur en cabinet d'expertise comptable" Spécialité : "Droit et économie du tourisme" Spécialité : "Management multi-canal du commerce de détail" Spécialité : "Import-Export des PME-PMI"	Harmonisation de la présentation des règlements d'examen des sept licences professionnelles et harmonisation des modalités de contrôle des connaissances conformément au cadrage national des licences professionnelles (arrêté du 17 novembre 1999 modifié par l'arrêté du 22 janvier 2014 sur le cadre national des formations) : critères de validation des connaissances, prise en compte des absences, dispenses et valisations d'acquis, stage, régimes spéciaux d'études, assiduité.	
IEP	Licence	Administration Publique	<b>Parcours-type "Sciences politiques" (L3) porté par l'IEP</b>  * présentation, au sein de cette mention, des MCC de ce parcours-type "Sciences politiques" proposé en 3ème année par l'IEP dans le respect du document de cadrage relatif aux "Modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et master" approuvé par la CFVU d'AMU du 7 mai 2015	
IEP	Master	Etudes Politiques	<b>Modification des MCC de niveau 2 et 3</b> correspondant aux modifications de structures validées en CFVU du 7 mai 2015. Ce master est désormais composé de 9 spécialités : - "Carrières publiques" - "Expertise internationale" - "Expertise politique comparée" - "Histoire militaire comparée, géostratégie, défense et sécurité" - "Métiers de l'information : communication, lobbying, médias" - "Mondialisation et stratégie de la décision publique" - "Politiques publiques Euroméditerranéennes" - "Politiques européennes" - "Religion et société"	
ODONTOLOGIE	Diplôme d'Etat	Docteur en Chirurgie Dentaire - 6ème année cycle court	<b>Modifications des MCC</b> correspondant aux modifications de structures validées en CFVU de mars 2015 (semestrialisation des enseignements) * modification des conditions d'accès en 6ème année, la non-validation d'une seule UE, hors stage, TP, TD ou AFGSU, de la 3ème année de second cycle permet l'inscription en 6ème année avec cette dette.	
PHARMACIE	Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	DFGSP 2ème année de Pharmacie	<b>Stages optionnels,</b> * ajout d'un alinéa qui précise que le stage réalisé en milieu professionnel constituera un atout supplémentaire pour intégrer la filière industrie en 4ème année.  <b>Bonus,</b> * <b>Bonus engagement AMU :</b> - introduction d'un nouveau bonus "Forum" qui permet d'accorder des points aux étudiants qui seront impliqués dans l'organisation du forum de l'officine et/ou de l'industrie, - extension des points bonus "Elu Etudiant" aux élus au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'UFR et / ou à la CFVU d'AMU.	
PHARMACIE	Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	DFGSP 3ème année de Pharmacie	<b>Au semestre 1,</b> <b>UE Fondamentales :</b> * augmentation de la note maximum qui passe de 10 à 15 points de l'élément constitutif "Mycologie médicale" ; * en compensation, diminution de la note maximum de 20 à 15 points de l'élément constitutif "Bactériologie-Virologie, Pathologies d'inoculation et ORL".  <b>UE à choix :</b> * les modalités de contrôle de la nouvelle UE S5-8 "Conception chimique du médicament - Aspects pratiques " sont identiques à celles de l'UE S5-2 "Activités physiques et sportives : conseil à l'officine" (écrit de 45 minutes et note maximale de 30). Les redoublants en 2015-2016 qui ont validé l'UE S5-2 supprimée en conserveront l'acquisition et les ECTS correspondants.  <b>Au semestre 2,</b> <b>UE à choix :</b> * les modalités de contrôle de l'UE 10 "Variabilité thérapeutique" et de l'UE 11 "Biologie médicale et internat" sont identiques (écrits de 45 minutes et notes maximales de 30).  <b>Stages optionnels,</b> * ajout d'un alinéa qui précise que le stage réalisé en milieu professionnel constituera un atout supplémentaire pour intégrer la filière industrie en 4ème année.  <b>Bonus,</b> * <b>Bonus engagement AMU :</b> - introduction d'un nouveau bonus "Forum" qui permet d'accorder des points aux étudiants qui seront impliqués dans l'organisation du forum de l'officine et/ou de l'industrie, - extension des points bonus "Elu Etudiant" aux élus au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'UFR et / ou à la CFVU d'AMU.	

TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CFVU  
(DIPLOMES NATIONAUX)

2ème vague

CFVU du 2 juillet 2015

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 juillet 2015
PHARMACIE	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques	DFASP 1- 4ème année des études de Pharmacie	<p>Modification du contrôle des connaissances de la seconde session du "C2i2ms" (C2i niveau 2 métiers de la santé) qui s'effectuera comme la première session en contrôle continu par e-learning.</p> <p><b>Au semestre 1,</b></p> <p><u>UE Fondamentales :</u> * augmentation de la durée de l'écrit de 2 ECUE de l'UE 1 "Cardiologie" qui passe de 45 minutes à 1 heure, * les étudiants doublants en 2015-2016 qui, indépendamment du semestre, ont validé une ou les 2 UE supprimées, UE 5 "TP coordonnés" et/ou UE 4 "Ages extrêmes et fonction de reproduction", en conservent l'acquisition et les ECTS correspondants.</p> <p><u>UE à choix :</u> * modification de l'épreuve de l'UE 02 "Initiation à la recherche par une approche pharmacochimique" en rapport écrit + oral au lieu d'un écrit.</p> <p><b>Au semestre 2,</b></p> <p>L'étudiant doit choisir une filière parmi 3 ("Officine", "Industrie" ou "Internat"). Le semestre 2 est constitué de 4 UE fondamentales, 2 UE obligatoires de filière (3 pour "Internat"), 1 UE à choix de filière ou multifilière, le stage d'application pour la filière "Officine", auquel il est désormais ajouté le CSP, Certificat de Synthèse Pharmaceutique (actuellement préparé en 5ème année).</p> <p><u>Le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) :</u> * le CSP est ajouté comme élément de constitution du semestre. Le programme de l'examen porte sur les enseignements de la formation commune de base des études pharmaceutiques (2ème année, 3ème année et 1er semestre de la 4ème année), l'examen étant un oral de 10 minutes dont la première session a lieu en janvier et la seconde en février de l'année universitaire en cours. L'étudiant qui ne valide pas le CSP en 4ème année peut passer en 5ème année mais devra présenter à nouveau cet examen pendant sa 5ème année. <i>NB : à titre transitoire pour 2015-2016 seulement, les 4ème et les 5ème années passeront le CSP (les 4ème année seulement à/c de 2016-2017).</i></p> <p><u>UE Fondamentales :</u> * les étudiants doublants en 2015-2016 qui, indépendamment du semestre, ont validé une ou les 2 UE supprimées, UE 5 "TP coordonnés" et/ou UE 4 "Ages extrêmes et fonction de reproduction", en conservent l'acquisition et les ECTS correspondants.</p> <p><u>UE obligatoires de filière :</u></p> <p>1- <u>Filière "Industrie" :</u> * suppression de la nécessité d'avoir obtenu "l'avis favorable" de la commission ad hoc comme condition d'accès à cette filière, * l'UE d'anglais déplacée depuis la 5ème année est validée et les 3 ECTS sont crédités par l'obtention, avant le 31 mai de l'année en cours, d'un score supérieur ou égal à 750 au TOEIC. En cas d'échec, la 2nde session consiste en la rédaction et en la présentation d'un rapport en anglais sur le projet professionnel de l'étudiant.</p> <p>2- <u>Filière "Internat" :</u> * suppression de la nécessité d'avoir obtenu l'UE à choix du semestre 1 "Exercices Internat 1" à la première session, * les notes maximales de 2 de ces UE sont fixées à 60, celle de la troisième est fixée à 30.</p> <p><u>UE multifilière :</u> * les étudiants doublants en 2015-2016 qui ont validé l'UE MF 02 "Variabilité thérapeutique", supprimée en 2015-2016, en conservent l'acquisition et les ECTS.</p> <p><b>Bonus,</b> * <u>Bonus engagement AMU :</u> - introduction d'un nouveau bonus "Forum" qui permet d'accorder des points aux étudiants qui seront impliqués dans l'organisation du forum de l'officine et/ou de l'industrie, - extension des points bonus "Elu Etudiant" aux élus au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'UFR et / ou à la CFVU d'AMU.</p> <p><b>Choix du stage hospitalier de 5ème année,</b> * le choix du premier stage (filiales "Officine" et "Industrie") se déroule désormais à l'issue des résultats de la 2ème session de la 4ème année avec comme ordre de priorité du choix du stage : les étudiants admis à la première session puis les étudiants admis à la 2ème session. Le choix du 1er stage pour la filière "Internat" et du 2ème stage (filiale "Officine") s'effectuera pendant la 5ème année.</p> <p><b>Divers,</b> * suppression de l'exigence de validation de l'UE "Le pharmacien et l'éducation thérapeutique du patient" pour les étudiants en M1 S2 dans la filière "Internat" souhaitant se réorienter vers le M2 "Officine" ou le M2 "Industrie".</p> <p><b>Accès à différents masters,</b> * ajout d'une possibilité d'accès au M2 Recherche du master "Pathologie humaine" de l'UFR Médecine pour les étudiants de 4ème année de Pharmacie (possibilité d'obtenir l'équivalence du M1 sous condition de pré-requis ), * ajout d'un alinéa sur l'accès à tous les autres masters (sur décision de la commission pédagogique, possibilité d'intégrer directement ou non le M2).</p>	
PHARMACIE	Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques	DFASP 2- 5ème année des études de Pharmacie	<p><b>Mesures transitoires,</b> * suite à la modification du contenu pédagogique de la 5ème année en 2014-2015, des mesures transitoires sont mises en place pour les étudiants de 5ème année ajournés à l'issue de l'année 2013-2014 (obligation de suivre la totalité des enseignements, TP compris, et de satisfaire à toutes les épreuves d'examen, seules les satges validés au cours de l'année 2014/2015 étant définitivement acquis) ou antérieurement (les étudiants n'ayant pas validé l'épreuve de préparation à la prise de fonction hospitalière devront valider l'UE "Préparation à la prise de fonction hospitalière" enseignée au 2nd semestre de la 4ème année).</p> <p><b>Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP),</b> * suite à migration en 4ème année, le CSP concernera à titre transitoire pour 2015-2016 les étudiants de 4ème année (DFASP1) et de 5ème année (DFASP2).</p> <p><b>Stage hospitalo-universitaire du 1er semestre (filiale "Officine") et stages hospitalo-universitaires (filiales "Industrie" et "Internat"),</b> * modification de la qualité des membres du jury (3 personnes) devant lequel est présenté le poster.</p> <p><b>Filière "Officine",</b></p> <p><u>UE à choix :</u> * les modalités de contrôle des connaissances intègre les modification de structures (changement de semestre de l'UE O 05 "Dispositifs médicaux").</p> <p><b>Filière "Industrie",</b></p> <p>* les enseignements des UE qui seront à valider au cours du 2nd semestre commenceront dès le début du mois de septembre avec présence obligatoire, * les étudiants doublants ayant validé l'UE d'anglais, déplacée en 4ème année en 2015-2016, en conserve le bénéfice et les ECTS correspondants, * le stage d'application en industrie ne peut plus être effectué dans un laboratoire de la Faculté.</p> <p><b>Filière "Internat",</b></p> <p><b>Semestre 1,</b></p> <p>* modification de la nature et de la durée de l'épreuve pour les UE INT 4 et INT 6, * les examens du semestre 1 se dérouleront selon les modalités du concours de l'Internat.</p>	

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES MODIFICATIONS DE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES VALIDEES EN CFVU  
(DIPLOMES NATIONAUX)**

2ème vague

CFVU du 2 juillet 2015

Composante	Type de diplôme	Intitulé / Mention	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 2 juillet 2015
PHARMACIE	Diplôme d'Etat	Docteur en Pharmacie - 6ème année cycle court	<b>Modifications des MCC</b> correspondant aux modifications de structures validées en CFVU de juin 2015	
SUFA	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)	A (littéraire) B (scientifique)	<b>Modifications des MCC</b> * la durée des 3 épreuves et de l'examen final de l'enseignement optionnel "Sciences de la Vie et de la Terre" est ramenée de 4 à 3 heures, * définition des MCC des 2 enseignements dont les créations sont demandées à cette CFVU dans la vague 6 de modifications de l'offre de formation.	



**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT - Vague 1**

**CFVU du 2 juillet 2015**

<b>Composante</b>	<b>Type de diplôme</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Modifications demandées</b>	<b>Avis de la CFVU du 02/07/2015</b>	<b>Observations CFVU du 02/07/2015</b>
OSU	<b>DESU</b>	<b>Biodiversité Villes et Territoires</b>	Changement de tarif : Ouverture de la formation aux agents d'une collectivité territoriale Tarif proposé : 2 575 € par agent d'une collectivité territoriale		
PHARMACIE	<b>DESU</b>	<b>Qualiticien en biologie médicale</b>	Changement de tarif : Ouverture du diplôme en formation initiale pour les internes au cours de leur internat en biologie. Tarif proposé : 1 000 €		
FDSP	<b>DESU</b>	<b>Responsabilité sociétale des entreprises</b>	Changements de tarif : Nouveaux tarifs proposés : FI : 750 € - FC : 2 150 €		
FDSP	<b>DESU</b>	<b>Magistère droit fiscalité et comptabilité (3 années)</b>	Changement de tarif : Nouveau tarif proposé : 750 € par an (3 années)		
FEG	<b>DU</b>	<b>Gestion de la paie</b>	Changement de tarif : Ouverture du diplôme en en formation initiale Tarif proposé : 750 €		

## Tableau de synthèse de demandes de Création des Diplômes d'Etablissement-Campagne 2015

### Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

02/07/2015 - vague 2

Composante	Domaine	Type diplôme	Intitulé	Responsable	création / renouvellement	Date Conseil de composante	Tarifs FI	Tarifs FC	Tarif équilibre	Observations Expertise	Date CFVU	Avis CFVU	Observations CFVU
ALLSH	DEG	CU	Risques Psycho Sociaux : comprendre pour évaluer et prévenir	NOEL-LEMAITRE Christine	Création	18/05/2015		1 450 €	1 397 €	Présentable en l'état	02/07/2015		
ALLSH	DEG	DU	Histoire Méditerranée	AURIGNY Hélène	Création	18/05/2015	150 €	3 000 €	FI : 21 € FC : 416 €	Présentable sous qqes modifications de forme	02/07/2015		
ESPE	SHS	DESU	Formation professionnelle dans le cadre de l'alternance des fonctionnaires-stagiaires titulaires d'un Master MEEF	PABA Jean-François	Création	29/06/2015	DIN Master		900 €	Présentable en l'état	02/07/2015		
FDSP	DEG	DESU	Droit de la distribution Techniques contractuelles - Aspects concurrentiels	BOSCO David MAETZ Claude-Albéric	Création	21/05/2015	1 000 €	2 500 €	FI : 1 309 € FC : 3 926 €	Présentable en l'état	02/07/2015		
FDSP	DEG	DESU	Droit de la protection sociale	COLONNA Joël RENAUX-PERSONNIC Virginie	Création	21/05/2015	1 000 €	2 500 €	FI : 1 180 € FC : 2 951 €	Présentable en l'état	02/07/2015		
FDSP	DEG	DU	Management de la sécurité économique et Cybersécurité	GIACOPELLI Muriel	Création	21/05/2015	1 000 €	1 500 €	FI : 951 € FC : 1 426 €	Présentable en l'état	02/07/2015		
FEG	DEG	CU	Créateurs mode	KAZAN Roland	Création	11/06/2015		1 255 €	2 228 €	Présentable en l'état	02/07/2015		
ODONTOLOGIE	Sc santé	DESU	Omnipratique clinique en odontologie	BANDON Daniel	Création	04/06/2015	2 300 €	2 300 €	FI : 3 923 € FC : 3 923 €	Présentable sous qqes modifications de forme	02/07/2015		
SCIENCES	ST	DESU	Immunologie	FORQUET Frédérique	Création	13/05/2015	200 €	1 200 €	FI : 228 € FC : 1 140 €	Présentable sous qqes modifications de forme	02/07/2015		

# LE DISPOSITIF EFEE\* EN 2014/2015

**\*EVALUATION DES FORMATIONS ET DES  
ENSEIGNEMENTS PAR LES ÉTUDIANTS**

*CFVU – 2 JUILLET 2015*

**CHRISTOPHE ALAUX,**  
*CHARGÉ DE MISSION EFEE-AMU*  
[christophe.alaux@univ-amu.fr](mailto:christophe.alaux@univ-amu.fr)

**SYLVIE DAVID,**  
*DIRECTRICE DE L'OVE*  
[sylvie.david@univ-amu.fr](mailto:sylvie.david@univ-amu.fr)

## Points développés

- ⊙ **Information sur le GT Exploitation des résultats EF**
- ⊙ **Les chiffres clés 2014/2015 des campagnes EFEE en semestres impairs et pairs**
- ⊙ **Propositions d'évolution du format des bilans EFEE établis par les composantes et remontés au Chargé de mission Evaluation**
- ⊙ **Propositions de cadrage pour la campagne EFEE en 2015/2016**



# Information sur le GT Exploitation des résultats EF

## ⊙ Rappel des finalités du GT

- ⊙ Conduire une réflexion avec les membres de la CFVU, le CIPE et l'OVE sur l'opportunité de conduire une exploitation des résultats EF à l'échelle de la composante.

## ⊙ Quatre séances de travail

- ⊙ 11/12/2014 – 23/01/2015 – 25/03/2015 – 09/06/2015

## ⊙ Etat d'avancement

- ⊙ Présentation d'une fiche de synthèse « témoin » le 9 juin aux doyens ou leurs représentants
- ⊙ Démarche reçue très favorablement et considérée comme nécessaire pour disposer d'une vision globale des résultats.

## ⊙ Perspectives

- ⊙ La fiche de synthèse va être déclinée pour l'ensemble des composantes ayant participé au dispositif EFEE en 2013/2014 et 2014/2015.
- ⊙ Un groupe de travail méthodologique va être mis en place (Chargé de mission, OVE, Représentants de composante) pour mener une réflexion sur des traitements plus avancés.



# 2014/2015 : la montée en charge du dispositif

- **9** composantes engagées dans le dispositif EFEE : ALLSH, FDSP, FEG, FSS, FST, IMPGT, IUT, Maïeutique, Odontologie
- **Diversification** des formations engagées dans le dispositif :
  - 2 Diplômes de santé
  - 3 Master (FI) et 7 Master (FC)
  - Les 23 départements de l'IUT
  - Presque toutes les mentions de Licence auront conduit une évaluation
- **Amplification** du dispositif : 5 composantes ont conduit une évaluation à chaque semestre (deux d'entre elles sur tous les enseignements)
- **404** enquêtes administrées interrogeant 21 342 étudiants, dont 8 660 à la fois en semestres impairs et pairs
- **168** questionnaires d'évaluation (EF et EE) différents ont été établis à la demande des composantes et des enseignants
- **Un engagement** des composantes pour favoriser la participation des étudiants aux enquêtes :
  - en semestres impairs, **70%** des étudiants interrogés l'auront été dans le cadre d'un *recueil présentiel* ;
  - en semestres pairs, les recueils présentiels n'auront concerné que 21,5% des étudiants interrogés
- **1 663** enseignements évalués
- **1690** enseignants ont été impliqués dans l'EFEE depuis le lancement du dispositif EFEE en 2013/14

# La participation en semestres impairs

## Taux de participation aux enquêtes EFEE par modalité de recueil et niveau dans le diplôme en semestres impairs – en %

Modalités de recueil	L1	L2	L3	M1	M2	Taux moyen de participation en %	Soit en effectifs de répondants
Papier	35,5	65,9	54,5			41,6	972
Salle informatique	81,2	64,9	55,1		81,8	73,5	2 742
E-mailing	34,9	42,1	38,9	73,1	75,8	40,5	1050
<b>Ensemble</b>	<b>56,4</b>	<b>61,1</b>	<b>43,9</b>	<b>73,1</b>	<b>78,4</b>	<b>55,0</b>	<b>4 764</b>

## La participation en semestres pairs

Taux de participation aux enquêtes EFEE par modalité de recueil et niveau dans le diplôme en semestres pairs (**Provisoire**) – en %

Modalités de recueil	L1	L2	L3	M1	M2	Taux moyen de participation en %	Soit en effectifs de répondants
Papier	40,6	58,3	72,0	74,1	-	52,5	1 005
Salle informatique	57,7	79,6	55,1	77,3	83,3	59,9	1 608
E-mailing	12,4	24,3	27,9	46,5	46,2	19,6	3 281
<b>Ensemble</b>	<b>23,9</b>	<b>29,3</b>	<b>31,5</b>	<b>62,5</b>	<b>64,6</b>	<b>27,6</b>	<b>5 894</b>



## En synthèse : quelques points de bilan

- **Les points forts**
  - Très forte implication des composantes :
  - Forte collaboration OVE/Composantes/Formations
- **Les difficultés rencontrées**
  - Les calendriers de mises en œuvre ont connu des retards dans presque toutes les composantes
  - Taux de réponse variables (% IA)

## Quelques pistes d'amélioration

- **Mieux planifier le dispositif sur l'année universitaire**
  - Disposer de la feuille de route de l'EFEE avant les congés d'été
  - Programmer le dispositif EFEE au début de l'année universitaire pour les deux semestres
- **Mieux intégrer l'EFEE dans le calendrier pédagogique des formations**
  - Informer les étudiants sur le dispositif dès les séances de rentrée
  - Prévoir la période du recueil dans l'emploi du temps (notamment dans le cadre des recueils en présentiel)
  - Prioriser (si possible) les recueils en présentiel (salle info)
- **Mieux interagir avec les composantes**
  - Permettre un accompagnement dans la lecture des résultats
  - Mieux identifier la plus value apportée par l'EFEE



# Les bilan des évaluations établis par les Formations et les UFR

- ⊙ **Souhait exprimé par les composantes d'alléger le format des synthèses remontées au chargé de mission Evaluation**
  
- ⊙ **Propositions :**
  - ⊙ Conserver le principe d'un compte rendu pour chaque mention et un compte rendu de synthèse pour chaque UFR;
  - ⊙ Centrer le contenu du compte-rendu sur les informations clés retenues, les plans d'actions envisagés et les restitutions à destination des étudiants;
  - ⊙ Préparation d'une fiche de compte rendu type.
  
- ⊙ **Calendrier : adressé aux composantes en même temps que l'envoi des résultats.**



# Propositions pour le déploiement du dispositif EFEE en 2015/2016: une double feuille de route

*Préciser dans un premier temps les objectifs pédagogiques d'évolution de l'EFEE (feuille de route n° 1/2) tout en précisant les modalités d'organisation à respecter pour assurer la qualité de l'évaluation (feuille de route n° 2/2)*

- Feuille de route 1/2: les diplômes-cibles
- Feuille de route 2/2: les modalités d'organisation de la campagne

## - Feuille de route 1/2: les diplômes-cibles

- 1** - Déployer **prioritairement** l'EFEE en **Master 1** (préférentiellement) ou en **Master 2**
- 2** - Maintenir un **appui sur le niveau Licence** dans les composantes :
  - qui ont peu expérimenté le dispositif
  - ou qui souhaitent le consolider
  - ou qui souhaitent « panacher » Master et Licence
- 3** - Poursuivre le déploiement du dispositif dans les filières de **Santé** et à l'**IUT**
- 4** - Intégrer de **nouvelles** composantes

## - Feuille de route 2/2: les modalités d'organisation de la campagne

- ◎ **Principe** : Maintien de la charge de travail de l'OVE: le lancement de l'EFEE en Master doit s'équilibrer avec un réajustement de l'EFEE en Licence:
  - ◎ **Enseignements**: même nombre d'UE évaluées
  - ◎ **Formations** : équilibre à trouver dans les demandes d'évaluation de chaque composante (semestres alternés selon les diplômes ciblés par exemple)
- ◎ **Expression des besoins par les composantes**: Faire renseigner par chaque composante un tableau **d'expression des besoins d'évaluation**: formations ciblées (mentions/spécialités/parcours), sites, semestres, nombre d'UE à évaluer
- ◎ **Calendrier** : Retour vers l'OVE et le Chargé de mission EFEE pour la **fin septembre 2015**, au plus tard.
- ◎ **Réponse** de l'OVE sur la faisabilité de la demande.



# Propositions pour le déploiement du dispositif EFEE en 2015/2016: une double feuille de route

*Préciser dans un premier temps les objectifs pédagogiques d'évolution de l'EFEE (feuille de route n° 1/2) tout en précisant les modalités d'organisation à respecter pour assurer la qualité de l'évaluation (feuille de route n° 2/2)*

- Feuille de route 1/2: les diplômes-cibles
- Feuille de route 2/2: les modalités d'organisation de la campagne

## - **Feuille de route 1/2: les diplômes-cibles**

**1** - Déployer **prioritairement** l'EFEE en **Master 1** (préférentiellement) ou en **Master 2**

**2** - Maintenir un **appui sur le niveau Licence** dans les composantes :

- qui ont peu expérimenté le dispositif
- ou qui souhaitent le consolider
- ou qui souhaitent « panacher » Master et Licence

**3** - Poursuivre le déploiement du dispositif dans les filières de **Santé** et à l'**IUT**

**4** - Intégrer de **nouvelles** composantes

## - Feuille de route 2/2: les modalités d'organisation de la campagne

- ⊙ **Principe** : Maintien de la charge de travail de l'OVE: le lancement de l'EFEE en Master doit s'équilibrer avec un réajustement de l'EFEE en Licence:
  - ⊙ **Enseignements**: même nombre d'UE évaluées
  - ⊙ **Formations** : équilibre à trouver dans les demandes d'évaluation de chaque composante (semestres alternés selon les diplômes ciblés par exemple)
- ⊙ **Expression des besoins par les composantes**: Faire renseigner par chaque composante un tableau **d'expression des besoins d'évaluation**: formations ciblées (mentions/spécialités/parcours), sites, semestres, nombre d'UE à évaluer
- ⊙ **Calendrier** : Retour vers l'OVE et le Chargé de mission EFEE pour la **fin septembre 2015**, au plus tard.
- ⊙ **Réponse** de l'OVE sur la faisabilité de la demande.





## Propositions pour le déploiement du dispositif EFEE en 2015/2016: une double feuille de route

*Il s'agit de préciser dans un premier temps les objectifs pédagogiques d'évolution de l'EFEE (feuille de route n°1/2) tout en précisant les modalités d'organisation à respecter pour assurer la qualité de l'évaluation (feuille de route n°2/2) :*

- Feuille de route 1/2: les diplômes-cibles
- Feuille de route 2/2: les modalités d'organisation de la campagne

### Feuille de route 1/2: les diplômes-cibles

**1** - Déployer **prioritairement** l'EFEE en Master 1 (préférentiellement) ou en Master 2

**2** - Maintenir un **appui sur le niveau Licence** dans les composantes :

- qui ont peu expérimenté le dispositif
- ou qui souhaitent le consolider
- ou qui souhaitent « panacher » Master et Licence

**3** - Poursuivre le déploiement du dispositif dans les filières de **Santé** et à l'**IUT**

**4** - Intégrer de **nouvelles** composantes

### Feuille de route 2/2: les modalités d'organisation de la campagne

**Principe :** Maintien de la charge de travail de l'OVE: le lancement de l'EFEE en Master doit s'équilibrer avec un réajustement de l'EFEE en Licence:

**Enseignements:** même nombre d'UE évaluées

**Formations :** équilibre à trouver dans les demandes d'évaluation de chaque composante (semestres alternés selon les diplômes ciblés par exemple)

**Expression des besoins par les composantes:** Faire renseigner par chaque composante un tableau **d'expression des besoins d'évaluation:** formations ciblées (mentions/spécialités/parcours), sites, semestres, nombre d'UE à évaluer

- **Calendrier :** Retour vers l'OVE et le Chargé de mission EFEE pour la **fin septembre 2015**, au plus tard.
- **Réponse** de l'OVE sur la faisabilité de la demande.

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

### Composante : CFMI

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré-rentree	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre	2ème session
DUMI (DU diplôme à valeur nationale) 1500h sur 2 ans	III	08/07/15 au 04/09/15 04/09/15 au 02/10/15	14/09/2015	14/09/15 au 18/12/15	contrôle continu	Toussaint:17/10/15 au 02/11/15 Noël:19/12/15 au 4/01/16	4/01/16 au 30/06/2016	Examen professionnel individuel fixé selon la disponibilité des inspecteurs EN et Directeurs des conservatoires durant le mois de juin 2016 En parallèle du contrôle continu.,	hiver:06/02/16 au 22/02/16 printemps:2/04/16 au 18/04/16	néant

#### Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national

Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016

Printemps : du samedi 9 avril 2016 au lundi 25 avril 2016

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR: ESPE-Validation en conseil d'école le 29-06-2015

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après congés d'été) <sup>(1)</sup>	Dates de pré-rentree	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre : pour les parcours qui prévoient une interruption des enseignements les périodes seront obligatoirement les suivantes :	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre : pour les parcours qui prévoient une interruption des enseignements les périodes seront obligatoirement les suivantes:	2ème session
ESPE Aix-en-Provence ESPE Avignon ESPE Digne ESPE Marseille	Masler 1	08/07 au 10/07/2015, 15/07/2015 au 24/07/2015 et 20/08/2015 au 04/09/2015	A partir du 01/09/2015	08/09/2015 au 19/12/2015	05/01/2016 au 09/01/2016	28/10/2015 au 01/11/2015 inclus 20/12/2015 au 03/01/2016 inclus	11/01/2016 au 21/05/2016 <sup>(2)</sup>	24/05/2016 au 28/05/2016	15/02/2016 au 21/02/2016 inclus 11/04/2016 au 17/04/2016 inclus	Pas de seconde session
	Master 2	08/07 au 10/07/2015, 15/07/2015 au 24/07/2015 et 20/08/2015 au 04/09/2015	A partir du 24/08/2015	01/09/2015 au 19/12/2015	05/01/2016 au 09/01/2016	28/10/2015 au 01/11/2015 inclus 20/12/2015 au 03/01/2016 inclus	11/01/2016 au 21/05/2016 <sup>(2)</sup>	24/05/2016 au 28/05/2016	15/02/2016 au 21/02/2016 inclus 11/04/2016 au 17/04/2016 inclus	Pas de seconde session

Marseille, le 22/06/2015.

**Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national**

Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016

Printemps : du samedi 2 avril 2016 au lundi 18 avril 2016

(1) : pas d'IA le 13 juillet 2015, fermeture de l'ESPE (pont du 14 juillet 2015)

(2) : 6 mai 2016 pas d'enseignements à l'ESPE, fermeture des sites (pont de l'Ascension).

Directeur de l'ESPE d'Aix-Marseille

  
 Jacques GINESTIÉ

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016**

**UFR : FDSP- M2 Prof et Recherche -Validé le 18-06-2015**

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré-rentree	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre	2ème session
Sites d'Aix-en-Provence, d'Arles et de Marseille/Canebière	Licence 1	Du 8/07/15 au 24/07/15 midi puis du 24/08/15 13h30 au 4/09/15	Aix div.A : le 3/09/15 matin Aix div.B le 4/09/15 matin Marseille : le 3/09/15 après-midi	Du 7 septembre au 28/11/15 Des rattrapages de CM pourront être planifiés du 23 au 28/11 Des séances de TD pourront être programmés la semaine du 30/11 au 4/12	Colles de TD et examens : Du 7 au 18/12/15	Du 19/12/15 au 4/01/16	Du 11/01/16 au 2/04/16 Des rattrapages de CM pourront être planifiés du 15 au 19/02 Des rattrapages de TD pourront être programmés du 4 au 9/04	Colles de TD et examens du 18 au 29/04/16	* Suspension des CM du 15/02 au 19/02/16 (planification de rattrapages CM durant cette période)  * Du 11/04 au 15/04/16	1er semestre du 13 au 17/06/16  2ème semestre du 20 au 24/06/16
	Licence 2		Néant							
	Licence 3		Néant							
	Cursus aménagé Licence FC		le 28 août	Du samedi 29/08 au samedi 19/12/15	A partir du 4/01/15	Du 19/12/15 au 4/01/16	Du mercredi 20/01 au samedi 21/05/16	A partir du 28/05/16	Néant	A partir du samedi 2/07/16
	LP métiers du notariat	Du 8/07/15 au 24/07/15 midi puis du 24/08/15 13h30 au 18/09/15	Semaine du 7/09 (une journée)	Du lundi 7/09 au 18/12/15	Entre le lundi 4/01/16 et le vendredi 15/01/16	Du 19/12/15 au 4/01/16	Du 18/01 au 17/06/16	A compter du lundi 20/06/16, durant 3 semaines	Néant	Entre le 29/08/16 et le 16/09/16
	LP métiers de l'immobilier		Semaine du 31/08	Du lundi 31/08 au samedi 4/12/15	Du 5 au 11/12/15	Du 19/12/15 au 4/01/16	Du 14/12/15 au 21/03/16	Du 23 au 27/03/16 au	Néant	Néant
	Licence pro maritime		Semaine du 31/08	Du lundi 31/08 au vendredi 18/12/15	Entre le lundi 4/01/16 et le vendredi 8/01/16		Du 11/01/16 au 12/02/16	Du 22 au 26/02/16	Du 15 au 19/02/16	Néant
	Cursus aménagé M1 FC		le 28 août	Du samedi 29/08 au samedi 19/12/15	A partir du 4/01/15	Du 19/12/15 au 4/01/16	Du mercredi 20/01 au samedi 21/05/16	A partir du 28/05/16	Néant	Néant
	Master 1	Du 8/07/15 au 24/07/15 midi puis du 24/08/15 13h30 au 2/10/15	Le 4/09/15 après-midi	Du 7 septembre au 5/12/15 Des rattrapages de CM et TD pourront être planifiés du 07 au 12/12/2015	Du 4 au 16/01/16	Du 26/10/15 au 31/10/15 suspension des cours magistraux Du 19/12/15 au 4/01/16	Du 18/01 au 23/04/16 Des rattrapages de CM et TD pourront être planifiés du 25 au 30/04/2016	Du 23/05 au 4/06/16	Du 15/02 au 20/02/16 Du 11/04 au 15/04/16	Néant
	Master 2 Professionnel	Du 8/07/15 au 24/07/15 midi puis du 24/08/15 13h30 au 2/10/15	Néant	à partir du 1er septembre 2015	annualisés	Du 19/12/15 au 4/01/16	à partir du 05 janvier 2016	jusqu'au 21/09/16	Propres à chaque M2	néant
Master 2 Recherche	Du 8/07/15 au 24/07/15 midi puis du 24/08/15 13h30 au 2/10/15	Néant	à partir du 1er septembre 2016	annualisés	Du 19/12/15 au 4/01/16	à partir du 05 janvier 2016	jusqu'au 20/06/16	Propres à chaque M2	néant	

**Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national**

Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016

Printemps : du samedi 2 au lundi 18 avril 2016

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

### IAE-validation en conseil d'UFR le 1-07-2015

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré-rentree	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre	2ème session
IAE	Master 1	08/07 au 17/07 et 24/08 au 02/10/2015	31/08/2015	du 31/08 au 18/12/2015	Fin de période de cours*	du 19/12/2015 au 03/01/2016	du 04/01/2016 au 30/04/2016	Fin de période de cours*	du 06/02/2016 au 21/02/2016	session unique
	Master 2	08/07 au 17/07 et 24/08 au 02/10/2015	01/09/2015	du 01/09 au 18/12/2015	Fin de période de cours*	du 19/12/2015 au 03/01/2016	du 04/01/2016 au 30/04/2016	Fin de période de cours*	du 06/02/2016 au 21/02/2016	session unique

\*Nota Bene :

*Les modalités particulières d'enseignement, avec notamment l'intervention de vacataires extérieurs, l'organisation de travaux de groupes ne permet pas de positionner des périodes d'examen prédéterminées. Les épreuves interviennent souvent en fin de modules de cours.*

*Les jurys sont organisés en janvier pour la première période d'enseignement et en décembre de la même année afin de tenir compte de la soutenance du mémoire de stage ou d'apprentissage pour la deuxième période et l'année d'inscription.*

**Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national**

Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016

Printemps : du samedi 9 avril 2016 au lundi 25 avril 2016

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2015-2016

UFR : OSU INSTITUT PYTHEAS- Validé en Conseil d'UFR le 15-06-2015

Sites	Niveau du diplôme	Périodes d'inscription (avant et après les congés d'été)	Dates de pré-rentree	Période d'enseignement semestre 1	Examens 1er Semestre	Congés 1er semestre	Période d'enseignement semestre 2	Examens 2nd semestre	Congés 2nd semestre	2ème session
Luminy	Master d'Océanographie M1	Du 15/07 au 24/07 et du 27/08 au 2/10/15	1/09/2015	1/09/2015 - 4/12/2015	7/12/2015 - 18/12/2015	Toussaint 26/10 au 1/11/15 inclus - Noël 21/12/15 au 3/01/16 inclus	04/01/2016 - 15/04/2016	25/04/2015 - 6/05/2015	11/04/2016 - 15/04/2016	16/05/2016 - 28/05/2016
	Master d'Océanographie M2	Du 15/07 au 24/07 et du 27/08 au 2/10/16	1/09/2015	1/09/2015 - 4/12/2015	7/12/2015 - 18/12/2015	Toussaint 26/10 au 1/11/15 inclus - Noël 21/12/15 au 3/01/16 inclus	Stage	stage	selon organisme d'accueil	Pas de 2ème session
St Charles -t St Jérôme - Arbois	Master SET M1 *	Du 09/07 au 24/07 et du 27/08 au 2/10/17	Du 1 au 17/09/15 (selon parcours)	Du 21/09/2015 au 15/01/2016	18 au 22/01/2016	Toussaint 26/10 au 1/11/15 inclus - Noël 21/12/15 au 3/01/16 inclus	25/01 au 6/05/2016	18 au 22/04/2016 & 9 au 13/05/2016	Hiver : 15/02 au 19/02//16 inclus - Printemps : 11/04 au 15/4/16 inclus	Pas de 2ème session
	Master SET M2	Du 09/07 au 24/07 et du 27/08 au 2/10/18	Du 1 au 14/09/15 (selon parcours)	Du 1/09 au 18/12/2015	14/12/2015 & du 4 au 15/01/16	Toussaint 26/10 au 1/11/15 inclus - Noël 21/12/15 au 3/01/16 inclus	STAGE de 6 Mois sur la période du 18/01 au 30/09/2016	Soutenances en juillet et/ou en septembre selon les spécialités	selon organisme d'accueil	Pas de 2ème session

\* Il s'agit du calendrier définitif du master SET arrêté en réunion de cadrage le 20 avril 2015

**Pour info : Calendrier des vacances scolaires au niveau national**

Toussaint : du samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015

Noël : du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016

Hiver : du samedi 6 février 2016 au lundi 22 février 2016

Printemps : du samedi 2 avril 2016 au lundi 18 avril 2016

Fiche Jury

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/245	CA	Chorale "les voix de l'Université"		Les voix de l'université	FINOCCHIARO	Sciences	Sciences et humanité	63,85 €	63,85	07-sept-15	Favorable	63,85 €	
2014-2015/246	CA	Assom Art Festival - 2ème édition	5510	ASSOM	MAREDI Anne-Sophie	luminy	1ère année Orthophonie	6 500,00 €	13875,19	19 septembre 2015 au Parc du 26ème centenaire	Favorable avec recommandation	4 500,00 €	La Commission suggère la suppression des démonstrations de pyrotechnie et de cracheur de feu.
2014-2015/247-A7-K11	sport	Séjour de pré-saison du XV de Lettres	5016442		DOIGNON Yoann	ALLSH	Doctorant contractuel, moniteur en Géographie	1 109,82	1 962,46	17 et 18-oct-15	Favorable	800,00 €	
2014-2015/248	Solidarité	Stages cliniques et de laboratoire à l'étranger	2997	AEM2	BRENAC Camille	Santé	L3 Medecine	4575,9	6465,9	juin-15 à juin-16	Favorable avec recommandation	4 000,00 €	La commission recommande une nouvelle fois de diversifier les sources de financement.
2014-2015/249	autres	1er forum des métiers de la pharmacie	5895	AE2P	KROUK Majda	Santé	4ème Année de Pharmacie	3400	6482,42	20-oct-15	Favorable avec recommandation	2 500,00 €	La commission ne finance pas l'achat d'alcool et demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/250	autres	1er forum des métiers de la pharmacie		ALLE	KHANCHOUCHE Habiba	Santé	4ème Année de Pharmacie	3400	6482,42	20-oct-15	Favorable avec recommandation	2 500,00 €	La commission ne finance pas l'achat d'alcool et demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les supports de communication.
2014-2015/251	Citoyenneté	Journée d'intégration d'Aix-Marseille Graduate School of Management	42254	BDE IAE AIX	TOMIO Mathieu		MsC 2 Management et Marketing des Services-IAE Aix-Marseille	3200	5875,53	07-sept-15	Favorable avec recommandation	1 200,00 €	La commission valide le principe d'un financement sous réserve que l'association fournisse le bilan de la journée d'intégration 2014.
2014-2015/252	sport	Euro Comillas 2015	3715	AS FSS	PLOMER Célia	luminy	Master 1 STAPS	6 700,00 €	9070,49	19 AU 22-nov-15	Favorable avec recommandation	3 000,00 €	La commission recommande une nouvelle fois à l'association à diversifier ses sources de financement et demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les équipements sportifs.
2014-2015/253	CST	Participation au concours iGEM 2015	17231	iGEM Aix-Marseille Université	ARIAS Simon	luminy	4ème Ecole d'Ingénieur - Génie Biologie	42 367,95	80 219,45	Boston du 24 au 28 septembre (travaux réalisés en juin juillet et août)	Favorable avec recommandation	15 000,00 €	La commission estime le budget global surdimensionné
2014-2015/254	EN	Petits déjeuners équitables 2015-2016	11134	ALLIE	CELCE Tao	luminy	L2 Biologie	1 000,00	1 148,33	Pré-rentree 2015 et début du second semestre, grand hall de la faculté des Sciences de Luminy	Favorable	700,00 €	
2014-2015/255	Autres	Les Clés de l'Enclos - Journal étudiant du campus de Luminy	11134	ALLIE	CELCE Tao	luminy	L2 Biologie	3 000,00	4 620,00	De septembre 2015 à mai 2016 sur le campus de Luminy	Favorable avec recommandation	2 500,00 €	La commission demande la communication des pilotes au comité de lecture pour s'assurer de la pluralité des opinions durant la période des élections.
2014-2015/256	Autres	Point Presse Pas Pareil	11134	ALLIE	CELCE Tao	luminy	L2 Biologie	420,00	437,80	De septembre 2015 à mai 2016 sur le campus de Luminy (local ALLIE et bibliothèque étudiante en consultation libre)	Défavorable		La commission considère que l'achat de journaux et magazines relève du fonctionnement de l'association.
2014-2015/257	Autres	Cérémonie de remise des diplômes de l'école Polytech Marseille	Création?	Association Gala Polytech Marseille	PAGES Etodie	luminy	Ecole d'Ingénieur - Génie Biologie	6 322,09	59 605,09	Samedi 28 novembre 2015 au Dock des Suds	Différé		La commission demande de retravailler leur demande de subvention en dissociant ce qui relève de la remise de diplômes et du Gala.
2014-2015/258	Citoyen	Café des Langues Luminy		ESN Marseille	IEZZI Annamaria	luminy	Doctorat en mathématiques	1 805,90	1 805,90	Tous les jours (lun au ven) de 12h45 à 13h45 au CIELL	Favorable	1 200,00 €	La commission estime le devis T-Shirts surévalué et demande l'affichage du Logo FSDIE/AMU sur les T-Shirts.
2014-2015/259	Autres	Forum des métiers et des formations du Droit et de l'Economie		UNI-MET Aix-Marseille	ARMATO Clément	Droit	Licence droit	1 379,00	1 479,90	Faculté de Droit Marseille et Aix-en-Provence en octobre	Favorable avec recommandation	1 379,00 €	La commission demande de repousser l'organisation du Forum après les élections de l'établissement.

N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission (Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)	Somme accordée par la commission	Observations
2014-2015/260	Autres	Les conférences de l'UNI - Les conférences du droit		UNI-MET Aix-Marseille	ARMATO Clément	Droit	Licence droit	1 135,00	1 235,04	septembre, octobre, novembre 2015, faculté de droit d'Aix-Marseille	Favorable	1 135,00 €	
2014-2015/261	Autres	Les petits déjeuners de l'UNI		UNI-MET Aix-Marseille	ARMATO Clément	Droit	Licence droit	1 213,00	1 315,13	1er semestre 2015-16	Différé		En raison de la période pré-électorale, le projet sera étudié à l'occasion d'une prochaine commission.
2014-2015/262	Sport	CDMT Club - Juris Cup 2015		CDMT Club	VITI Aix	Droit	Droit maritime	5 000,00	13 680,00	Du 17 au 20 septembre 2015, Marseille	Favorable	2 500,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les polos et le bateau
2014-2015/263	Sport	Régate Juriscup 2015	13802	Association des étudiants et anciens étudiants du Magistère de droit des affaires, fiscalité et comptabilité	TURBEAUX Clément	Droit	Magistère droit, fiscalité, comptabilité	2 500,00	4 167,40	Du 17 au 20 septembre 2015, Marseille	Favorable	2 500,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les polos et le bateau
2014-2015/264	Sport	L'AMU à toute voile	5997	Autour du sport à l'université	GALLARDO Joséphine	Droit	M1 Droit international et européen	5 813,24	13 060,20	Du 17 au 20 septembre, Marseille	Favorable	331,27 €	La commission accorde une subvention de 2500,00€ mais versera que 331,27€ au regard des reliquats des projets précédents dont le montant total est de 2168,73€. La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les polos et le bateau.
2014-2015/265	Sport	Participation à la Juris'Cup 2015		AEMDS Aix-Marseille	BEAUGE Olivier	Droit	M2 Droit du Sport	4 500,00	4 786,00	Du 17 au 20-sept-15	Favorable	2 500,00 €	La commission demande l'affichage du logo FSDIE/AMU sur les polos et le bateau
2014-2015/266	Citoyen	Week-end d'intégration des étudiants internationaux	17868	ELSA Aix-Marseille	ENGEL Florian	Droit	M2 Droit	888,09	888,09	Du 4 au 6 septembre 2015, faculté de Droit et ville d'Aix-en-Provence	Favorable avec recommandation	888,09 €	La commission recommande de diversifier les sources de financement.
2014-2015/267	Autres	Participation au concours international de négociation (INC)	17868	ELSA Aix-Marseille	SINGH Ipsita	Droit	L2 LEA	374,16	538,16	Du 6 au 10 juil-15 en Irlande	Favorable	538,16 €	
2014-2015/268	Autres	Petit parto 2015	9894	Massilia ESF	LAURIOL Manon	Santé	L3 Maieutique	233,00	283,00	1er juil-15	Favorable	233,00 €	La commission demande à ce qu'un exemplaire soit adressé au BVE et de respecter les délais de transmission des dossiers.
2014-2015/269	autres	Week end de formation	56 89	UNEF	OROFINO	ALLSH	L2 MIASHS	2500	11000	10 et 11-oct-15	Favorable	2 000,00 €	
2014-2015/270	Autres	CA de l'ANEPP	5895	AE2P	ANDRE Nicolas	Santé	pharmacie	132,00	167,00	Du 24 au 26 juil-15	Favorable	132,00 €	
2014-2015/271	Autres	Journées d'été de l'ANEMF (JEA)	2997	AEM2	PAUL Clément	Santé	L2 Medecine	237,04	867,04	1 au 5-juil-15	Favorable	237,04 €	
2014-2015/272	Autres	Conseil d'Administration de septembre de l'ANEMF	2997	AEM2	PAUL Clément	Santé	L2 Medecine	126,68	206,68	weekend septembre 2015	Favorable	126,68 €	
2014-2015/273	Autres	Collectif national de l'UNEF	5689	UNEF	OROFFINO	ALLSH	L2 MIASHS	712,50	712,50	3,4 et 5-juil-15	Favorable	712,50 €	

Nb de projets Présentés :	29
Nb de projets Financés :	26

Total Sommes demandées :	110 609,22 €
Montant global des projets présentés :	252 500,97 €

Total subventions accordées	53 176,59 €
-----------------------------	-------------

Montant crédits ouverts au budget 2015 :	613 000 €
Total crédits consommés (incluant subventions de cette commission)	549 611,72 €

Montant disponible avant commission :	116 564,87 €
Montant disponible après commission :	63 388,28 €



N°	Type projet	Projet	N° SIFAC	Association	Porteur	Secteur	Cursus	FSDIE demandé	Budget total	Dates et lieux de réalisation	Avis de la Commission <i>(Lors qu'il n'y a pas d'indication du nb de votes les décisions sont unanimes)</i>	Somme accordée par la commission	Observations
----	-------------	--------	----------	-------------	---------	---------	--------	---------------	--------------	-------------------------------	--	----------------------------------	--------------

**Classification : Types de projets**

CA : Culture Artistique  
CST : Culture Scientifique et Technique  
Sport : Sport  
EN : Environnement  
Solidarité : Solidarité  
Santé : Santé  
Citoyen : Citoyenneté  
Hand : Handicap  
Autres : Autres